

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 MARS 2017**

**SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mille dix-sept et le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.C.P.L et Député de la 8<sup>ème</sup> circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

**M. BROCHAND**.- Mesdames, Messieurs, il est 18 h 10 et vous savez que ce soir il y a un grand débat à la télévision auquel je souhaiterais personnellement assister et vous aussi, je pense.

Nous sommes aujourd'hui à nouveau réunis pour la tenue d'une nouvelle séance du Conseil Communautaire Cannes Pays de Lérins. En ma qualité de Président, je déclare donc la séance ouverte. Je vais, à présent, procéder à l'appel nominal.

**Étaient présents :**

M. BROCHAND	Mme PELLISSIER	Mme GORDON-BOURCART
M. LEROY	M. LOPINTO	M. ARTUSO
M. BOTELLA	Mme LAURENT	M. CIMA
M. LISNARD	M. RAVASCO	Mme BRUNETEAUX
Mme BALDEN	M. DESENS	M. CHIKLI
M. PIGRENET	M. TOULET	M. FIORENTINO
Mme DESENS	M. GARCIA-ABIA	Mme POURREYRON
M. GARRIS	M. RAMY	Mme DEWAVRIN
M. CARRETERO	Mme ATTUEL	M. CATANESE
M. FARINELLI	Mme REPETTO-LEMAITRE	Mme LACOUR
M. DI MAURO	M. FRIZZI	M. VASSEROT
Mme LEQUILLIEC	M. MELLAC	M. GROSJEAN
Mme VILLANI	Mme VAILLANT	
Mme TARDIEU	Mme ARINI	

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :**

M. GALY qui avait donné pouvoir à M. BROCHAND.  
Mme TABAROT qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.  
M. ALENDIA qui avait donné pouvoir à M. CARRETERO.  
Mme DI BARI qui avait donné pouvoir à M. DI MAURO.  
Mme ROMIUM qui avait donné pouvoir à M. FARINELLI.  
Mme BARASCUD qui avait donné pouvoir à Mme BALDEN.  
M. PASERO qui avait donné pouvoir à M. LEROY.  
M. LAFARGUE qui avait donné pouvoir à Mme TARDIEU.  
Mme ROBORY-DEVAYE qui avait donné pouvoir à Mme VILLANI.  
M. ALUNNI qui avait donné pouvoir à Mme LEQUILLIEC.  
M. ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. LOPINTO.  
M. BIANCHI qui avait donné pouvoir à Mme LAURENT.  
Mme DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à Mme PELLISSIER.  
Mme CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. BOTELLA.  
M. CHIAPPINI qui avait donné pouvoir à Mme ARINI.  
Mme GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à M. CIMA.  
Mme REIX qui avait donné pouvoir à Mme BRUNETEAUX.  
M. DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à M. LISNARD.

Mme BENICHOU qui avait donné pouvoir à M. CATANESE.  
 Mme SIGUIER qui avait donné pouvoir à Mme DEWAVRIN.  
 M. CERAN qui avait donné pouvoir à M. VASSEROT.  
 Mme DORTEN qui avait donné pouvoir à M. RAVASCO.

**M. BROCHAND.**- Le quorum étant atteint et les procurations vérifiées, nous allons aborder le déroulé de notre séance.

***Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10/02/2017***

**M. BROCHAND.**- Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 février 2017. Ce PV est soumis, ce jour, à votre approbation. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ?

**Mme BALDEN.**- Je me permets une petite remarque. J'étais présente lors de la dernière séance, mais je ne suis pas notée comme telle, ni comme excusée, ni comme représentée. Heureusement, je ne suis pas une passagère clandestine, j'ai un commencement de preuve écrite qui atteste de ma présence, car vous avez relaté ma modeste intervention.

**Mme BALDEN.**- J'ai bien fait le calcul, le quorum était atteint sans moi.

**M. BROCHAND.**- Madame était présente en chair et en os !

**M. BROCHAND.**- Pas de question à part vous Madame ?

Nous passons au vote :

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 février 2017, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

***Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales***

**M. BROCHAND.**- Nous allons maintenant aborder la liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette liste figure dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet. Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

***Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales***

**M. BROCHAND.**- Nous allons également rapidement aborder la liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014, pris en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette liste figure aussi dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. Avez-vous des questions ?

(*Pas de question*)

***Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales***

**M. BROCHAND.**- Je vous propose, à présent, de désigner notre secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier devant être choisi parmi les délégués communautaires présents, je vous propose la candidature de Madame Noémie DEWAVRIN en qualité de secrétaire de séance.

En êtes-vous tous d'accord ? Il n'y a pas d'opposition ? Je vous en remercie.

Nous sommes dans une soirée extrêmement importante pour nous, pour notre pays ; il y a un débat à 21 h 00. Comme la séance est longue et difficile, je vous demande de participer et d'arriver rapidement pour que nous puissions assister à ce débat. Personnellement, je tiens absolument à y assister, car je crois que c'est très important.

Cette séance du Conseil Communautaire est très importante, mais parfois un peu difficile à suivre, car c'est le nouveau budget qui est présenté ce soir.

Il faut dire que ce nouveau budget présente des caractéristiques que je voudrais vous signifier, car elles sont essentielles :

- L'excédent de l'année dernière a été reporté. Il est de plus de 6 600 K€ ; il a été reporté dans ce nouveau budget pour couvrir un certain nombre de dépenses ;
- Pour la première fois et de façon très importante, l'agglomération a une section d'investissements dans les quatre objets qu'elle vous présente. Sur GEMAPI, on passe de 3 à 7 M€ ; sur les transports, elle est également importante ; idem sur la collecte et sur l'assainissement. La section d'investissements se montera cette année à 36 M€ ;
- Le reversement aux Communes est toujours de qualité. L'année dernière on a reversé 43 M€ aux Communes. Cette année, ce sera 48,8 M€ ;
- Enfin, pour chacun d'entre nous il n'y aura pas d'augmentation d'impôt.

Voilà les quatre points qu'il faut retenir aujourd'hui. Ce sont les caractéristiques que M. David LISNARD va détailler, avec rapidité et clarté comme il le fait toujours.

Je donne la parole à M. BOTELLA qui va vous parler des effectifs de la Communauté d'Agglomération de Lérins.

### **1.- Actualisation du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3<sup>ème</sup> vice-président**

**M. BOTELLA.**- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

La première délibération concerne l'actualisation du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins en raison des nombreux transferts, notamment ceux concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les modifications du tableau des effectifs. Il est en effet nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la C.A.C.P.L. au regard des modifications engendrées par :

- Des modifications depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au regard des dispositions prévues dans le cadre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) pour les agents de catégorie C et les agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- L'évolution des personnels de la C.A.C.P.L. dans le cadre des commissions administratives paritaires ;
- Le recrutement de deux agents sur deux postes d'ingénieur projet pour le renouvellement des réseaux d'eau potable, ainsi que le recrutement d'un poste d'ingénieur territorial et le recrutement d'un poste d'ingénieur principal territorial.

Tout cela se fait donc dans le cadre des transferts. On réactualise le tableau des effectifs.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

M. CATANESE entre en séance sans avoir, au préalable, donné de pouvoir.

### **2.- Renfort de personnel pour la saison 2017 - Recours à des agents contractuels saisonniers**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3<sup>ème</sup> vice-président**

**M. BOTELLA.**- Pour répondre aux besoins des usagers au cours de la période estivale sur l'ensemble du territoire communautaire, la C.A.C.P.L. va faire appel à des agents contractuels saisonniers au sein de la direction de la Collecte des Déchets, du Centre Aquatique Grand Bleu et des effectifs dédiés à l'entretien des vallons.

Ainsi, les effectifs vont être renforcés pour la saison de la manière suivante :

- 9 agents seront recrutés afin d'assurer des missions de chauffeurs de bennes sur la période allant de mai à octobre 2017 ;
- 19 agents seront recrutés afin d'assurer des missions de ripeur sur la période allant de mai à octobre 2017 ;
- 7 agents seront recrutés afin d'assurer des missions de maître-nageur en juillet et août 2017 ;
- 3 agents seront recrutés afin d'assurer des missions d'entretien et l'accueil des usagers du Centre Aquatique Grand Bleu en juillet et août 2017 ;
- 3 agents seront recrutés afin d'assurer des missions de débroussaillage et d'entretien des vallons sur la période allant de juin à septembre 2017.

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à autoriser le recrutement de ces agents saisonniers qui sont maintenant passés à la C.A.C.P.L. en raison des transferts des différentes compétences.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

Nous procédons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

Je redonne la parole au Président.

**M. BROCHAND**.- Nous allons passer aux finances. M. David LISNARD va vous en parler.

**3.- Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2017-2019 (C.R.E.T.) - Approbation des opérations de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins financées dans le cadre du C.R.E.T.**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs, chers amis.

La délibération 3 concerne le CRET. Quand vous entendez parler de ligne de CRET, vous entendez parler de partenariat avec la Région. Ce sont donc les opérations que la région PACA cofinance pour un montant de 13 013 971 €.

Vous avez la ventilation des opérations concernées par le fameux C.R.E.T.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

Nous procédons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

Elle est donc adoptée à l'unanimité (*protestation de M. RAVASCO*).

**M. LISNARD**.- Mais non, je vous avais vu (*rires*). Si vous ne battez que de l'aile gauche, vous allez tomber sur votre droite.

Elle est adoptée moins une abstention plus une puisque vous êtes porteur d'un pouvoir de Mme DORTEN. Adoptée donc par tous ceux qui ont une opinion.

M. FIORENTINO entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à M. MELLAC.

**4.- Budget Principal - Approbation du Budget primitif 2017 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016**

**5.- Budget annexe des Transports publics urbains - Approbation du Budget primitif 2017 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016**

**6.- Budget Annexe Assainissement - Approbation du Budget primitif 2017**

**7.- Budget annexe Pépinière d'entreprises - Approbation du Budget primitif 2017**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Dans un souci de cohérence de nos débats et de performance chronologique et afin de permettre à M. BROCHAND d'aller voir ce soir le match électoral, je vous propose de rapidement balayer non pas devant notre porte, ce qu'il faut toujours faire dans tous les domaines, mais les points portant sur nos quatre budgets : le budget principal 2017 et les trois budgets annexes, c'est-à-dire les transports, l'assainissement et la pépinière.

Ensuite, je vous présenterai les grands chiffres et surtout la signification de ces institutions budgétaires, puis nous débattons et passerons au vote chapitre par chapitre, comme la loi l'exige.

Il y a donc quatre budgets. On les retrouve dans les délibérations n°4, 5, 6 et 7.

Comme déjà beaucoup évoqué en débat d'orientations budgétaires, le budget des ordures ménagères n'existe plus en tant que budget annexe, il a intégré le budget principal. En revanche, il y a création de budgets annexes pour accompagner la prise de compétences, en particulier en matière d'assainissement, dans le cadre du cycle de l'eau que nous appréhendons au sein de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Le deuxième élément à mettre en exergue est que les budgets présentés sont extrêmement fidèles au débat d'orientations budgétaires qui avait prospéré ici même. Vous n'avez pas de surprise sur les montants financiers, les affectations et les grandes enveloppes telles que présentées.

Premier point très important, M. Bernard BROCHAND l'a évoqué tout à l'heure. J'ai apporté tous les éléments de comparaison entre 2016 et 2017 comme il se doit, mais on compare deux entités différentes : la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins en 2017 n'est pas la même que la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (d'ailleurs, le nom a changé) en 2016. En effet, il y a une montée en puissance de la prise de compétences, à la fois par application des compétences obligatoires avec des délais et par anticipation de compétences certes obligatoires, mais que nous avons décidé d'intégrer dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Il y a à cela deux bonnes raisons :

- la première, sans ordre de préférence, est que cela permet d'augmenter notre coefficient d'intégration fiscale, donc d'améliorer les retours de l'Etat dans nos finances ou en tout cas de limiter le pillage de nos finances par les services de l'Etat, première raison purement financière, on défend nos contribuables, ce qui est légitime ;
- la deuxième est que c'est le fruit d'un travail collaboratif entre les cinq Communes qui peut se traduire dans la montée en puissance des compétences exercées par la C.A.C.P.L. dans un souci d'efficacité et d'économies d'échelle lorsque cela est pertinent. C'est un point important.

Cela ne change pas la nature juridique. Un établissement communal à fiscalité propre n'est pas une collectivité. Ce point important n'est pas seulement juridique. En revanche, c'est un établissement public à fiscalité propre qui, pour le compte de collectivités, en l'occurrence des Communes, réalise des missions soit dans le cadre de compétences obligatoires, soit dans le cadre de compétences choisies et voulues par les mairies qui composent l'Agglomération.

Troisième élément de préambule. Vous le savez tous parce que vous êtes des élus avisés par votre expérience communale : le budget est l'acte majeur d'une collectivité ou d'un établissement public, en l'occurrence d'un établissement public, puisque c'est ce qui permet d'engager du droit ; c'est un acte juridico-administratif avant d'être financier. C'est ce qui permet d'assumer la collecte des recettes et des dépenses, tant en fonctionnement pour les services rendus au quotidien aux habitants que pour les dépenses d'investissement. Sans budget, il n'y aurait pas le droit de prélever et de dépenser, donc de distribuer. C'est un acte majeur et essentiel à portée juridico-administrative.

Bien sûr, c'est un acte financier essentiel, car c'est à travers le budget qui doit être forcément à l'équilibre en collectivité ou en établissement public, c'est la loi, que l'on voit la stratégie financière et l'affectation du denier du contribuable. C'est donc majeur. Il n'y a rien de plus important et de plus grave, quand on est élu, que de prendre de l'argent à des ménages ou à des entreprises et de le redistribuer pour des missions d'intérêt général ; c'est la spécificité du service public que d'avoir une universalité.

C'est aussi un acte de communication financière et de communication au sens large du terme, ce qui n'est pas péjoratif. La communication est intrinsèque à la démocratie et c'est ce qui permet de rendre plus visibles les choix politiques, ce qui n'est pas non plus un gros mot, c'est-à-dire les priorités données à l'action publique, à la gestion de la cité. Cela se retrouve dans le budget puisqu'il y a les grandes opérations d'investissement et les affectations de fonctionnement, raisons pour lesquelles ce budget est aussi important.

Si l'on additionne ces quatre budgets, ce qui permet de voir le périmètre exact de notre Communauté d'Agglomération, le budget consolidé représente 189 643 181 € en fonctionnement et 36 554 522 € en investissement, soit un total de 226 197 70 € pour 2017. Cela commence à être un établissement d'un volume important ; c'est presque la moitié du budget de la ville de Cannes si l'on additionne tous les comptes, cela commence à prendre une certaine ampleur. C'est le volume.

Si l'on prend les autres indicateurs, ce budget permet de concrétiser des engagements et des actions que nous devons aux usagers, aux contribuables, aux citoyens et à tous ceux qui bénéficient du service public.

C'est une figure imposée, mais il y a aussi les figures choisies, c'est-à-dire nos projets, ceux que l'on concrétise. Nous en verrons quelques-uns tout à l'heure.

La deuxième figure est choisie. Nous nous sommes imposé des principes pour les élus cannois, mais je suppose que c'est le cas aussi dans d'autres communes, c'était un choix clairement affirmé qui sont de maîtriser la dette et d'avoir une sobriété fiscale. Pour défendre les intérêts des contribuables, aujourd'hui ce sont les impôts, mais demain, c'est la dette.

A ce sujet, il n'y a pas d'emballage : la dette est strictement maîtrisée puisque l'endettement de ces quatre budgets confondus sera de 60 277 333 € ; ce sont des transferts de dettes, mais il y a des transferts en face de recettes, c'est donc à somme nulle. Cela correspond à un très bon ratio, car nous ne sommes même pas au tiers d'une année de recettes de fonctionnement. La moyenne française est d'un peu plus d'un an de recettes de fonctionnement, l'équivalent d'une dette dans le bloc communal, moyenne faite à la hache, car il y a différentes strates. Moins d'un tiers d'endettement par rapport aux recettes de fonctionnement, c'est un excellent ratio qu'aucune de nos Communes, je parle des grandes Communes, n'atteint.

La troisième figure que nous nous imposons est la sobriété fiscale et la défense des contribuables. Monsieur le Président l'a rappelé, il n'y a aucune augmentation des taux d'impôts ni aucune création de fiscalité. Point important, nous n'avons pas créé de fiscalité additionnelle sur les ménages et nous n'en créerons pas, contrairement à l'immense majorité des intercommunalités qui se positionnent dans une strate supplémentaire de prélèvements fiscaux. Le volume des impôts augmente, car ce sont des impôts liés à l'économie et il y a donc une dynamique économique, mais ce sont des impôts qui avant appartenaient aux Communes, il n'y a donc pas de création fiscale. C'est très important. Nous essayons de résister aux effets de bureaucratie et au glissement qui consiste à faire que l'Intercommunalité devienne un machin de plus dans le paysage administratif français. Ce n'est pas évident parce que chaque entité crée ses dépenses de fonctionnement, il faut donc absolument être très rigoureux pour qu'il y ait un transfert de charges et recettes en commun et non un machin de plus. Nous l'avons souvent évoqué ici et je crois que cela nous rassemble sur tous les bancs, y compris ceux qui n'aiment pas l'Intercommunalité et qui aiment quand nous disons que ce n'est pas un machin de plus.

Il y a des machins plus ou moins utiles, mais là il n'y a ni machin ni bidule, il y a réunion de collectivités au sein de cette Intercommunalité pour atteindre des objectifs communs et cela fonctionne bien.

Prenons maintenant les quatre budgets :

- **Budget principal :**

C'est le budget qui connaît les plus grandes variations parmi les budgets déjà existants antérieurement.

Il y a une augmentation globale du budget mais, je le répète, ce que l'on trouve en plus dans l'Intercommunalité, on le trouve en moins dans les Communes, donc il n'y a pas d'augmentation des charges, pas d'augmentation des dépenses au sein du bloc communal, pas d'augmentation des prélèvements sur les contribuables. C'est essentiel dans notre appréhension de ce que nous faisons parce que, contrairement à beaucoup d'intercommunalités, nous résistons aux tentations de prélèvements supplémentaires. L'organe crée la fonction, mais nous, nous essayons de faire en

sorte que la fonction rencontre le meilleur organe possible ; vous réfléchirez à cette phrase biologique subtile !

Ce budget principal se caractérise par une augmentation, passant de 86 M€ à 147 M€, mais cette augmentation n'a pas beaucoup de significations, car on ne compare pas le même périmètre ni les mêmes missions.

#### **- Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'établit à 136 055 800 €, avec une nouvelle recette qui quitte le giron communal pour aller dans le giron intercommunal : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit 49 M€. Tout cela est neutre pour les citoyens ; c'est juste la colonne qui passe de la Commune à l'Intercommunalité. De même, la redevance spéciale et les subventions des éco-organismes, donc tout ce qui concerne les déchetteries, intègrent désormais le budget principal.

Le produit de la fiscalité professionnelle est de 44 164 959 €. Il suit l'évolution des bases dont la progression est inférieure à l'inflation, il y a donc plutôt un léger allègement de la pression fiscale en euro constant. Nous sommes à 0,4 % d'évolution de la base.

Le budget est bâti sans augmentation d'impôts et sans fiscalité nouvelle, ce qui correspond aux engagements fondateurs, Monsieur le Président, et à la volonté de chacun des cinq maires. Nous respectons nos engagements.

Il y a un différentiel entre l'augmentation des recettes réelles et les nouvelles recettes transférées. Ce différentiel vient du prélèvement supplémentaire de l'Etat, puisqu'ici aussi, il n'y a pas que dans nos Communes, l'Etat nous prend plus : il réduit la DGF, donc il nous prend plus, mais il y a aussi les compensations fiscales. Les cadeaux fiscaux, quelqu'un les paie et ce sont nous autres contribuables.

C'est important, même dans les débats actuels. Ici, nous ne faisons pas de politique nationale, évidemment, mais imaginons qu'un candidat intelligent, respectable et séduisant nous dise qu'il supprime la taxe d'habitation. Bien sûr, personne n'y croirait. Dans la réalité, on ne peut pas supprimer une recette qui appartient aux collectivités. C'est anticonstitutionnel. On pourrait imaginer qu'il dise qu'il supprime, mais que l'Etat compensera. Cela fait penser à « c'est gratuit, c'est l'État qui paie ». Cela voudrait dire que le contribuable ne paiera plus la taxe d'habitation, mais paiera dans le budget de l'État. Cela aurait un double inconvénient et c'est un combat que les Communes doivent porter, indépendamment des clivages partisans : cela a un inconvénient pour la liberté communale, un des fondements de la République, et cela a un inconvénient également pour les contribuables des classes moyennes parce que les personnes les moins fortunées sont exonérées de la taxe d'habitation. Il y a beaucoup d'exonérations et l'État ne nous compense pas les exonérations dont il décide lui-même. C'est une des explications du différentiel de 2,1 M€ que je viens d'évoquer.

Si vous transférez au budget de l'État, vous enlevez de l'autonomie aux Communes. Vous enlevez aux Communes une dynamique, un levier, vous leur enlevez leurs responsabilités et en plus vous diluez dans un système bureaucratisé. Les maires sont responsables vis-à-vis des habitants. S'ils augmentent la taxe d'habitation, ils rendent des comptes ; s'ils la diminuent, ils le revendiquent. C'est pour cela que le principe de subsidiarité fonctionne. Il vaut mieux partir du petit échelon et remonter vers le grand. Supprimer aux Communes ce levier fiscal, c'est supprimer une responsabilité au maire vis-à-vis des électeurs, c'est donc supprimer une efficacité. Là où il y a de la responsabilité, il y a de l'efficacité et de la transparence. C'est le premier élément. Une fois de plus, c'est remettre les Communes sous tutelle de l'État.

Depuis trois ans, l'État ne respecte pas sa parole et ne rembourse pas à l'euro les transferts de charges ou de fiscalité. Nous l'avons chacun évoqué dans nos Communes et c'est un point très important : on vous dit que l'on rembourse, mais on ne rembourse pas vraiment ; on ne tient pas compte de l'inflation et à la fin, on ne vous rembourse pas. Les maires, eux, sont face aux administrés et sont obligés de faire des exploits.

Pour les contribuables, à partir du moment où les personnes qui ont peu de moyens sont déjà exonérées de la taxe d'habitation, à partir du moment où l'on dit que, comme on ne veut pas pénaliser les communes, on va les rembourser, cela signifie que l'on transfère sur l'État.

Si l'État surendetté, entité la plus mal gérée de France et qui emprunte pour ses dépenses de fonctionnement à partir de septembre/octobre, ce qu'une entreprise n'a pas le droit de faire (c'est de la cavalerie, de la faillite) et ce qu'une collectivité n'a pas le droit de faire (c'est de la cavalerie,

voire du pénal, de la mise sous tutelle préfectorale), veut mieux gérer que les collectivités, il dit qu'il remboursera avec de l'argent qu'il prendra aux contribuables. Or, 53 % des Français ne paient pas leur impôt sur le revenu et les personnes les plus fortunées arrivent à optimiser fiscalement. Les classes moyennes assument donc la charge pour tout le monde. De ce fait, en supprimant la taxe d'habitation pour les ménages par démagogie, vous allez transférer sur les classes moyennes et les moins aisées la charge de cette compensation par l'État de la taxe d'habitation. Vous allez alourdir les problèmes de la France.

Je me permets de faire cette digression, je n'en ferai pas d'autres je vous le promets, je vais essayer de me retenir, car le problème est que cela peut imprimer chez les gens qui voient ce qu'ils paient en taxe d'habitation, mais c'est une démagogie explosive à terme. En effet, cela consiste à réduire la charge sur ceux qui créent de la valeur et sur les classes moyennes qui sont toujours les dindons de la farce et les vaches à traire.

Le différentiel entre l'augmentation des recettes réelles (51 M€) et les nouvelles recettes transférées (53,11 M€), c'est ce que l'État ne compense pas. C'est la traduction de ce que l'État nous gruge, à nous contribuables locaux, en plus de ce qu'il nous prend déjà au sein de nos communes.

Les dépenses de fonctionnement évoluent globalement dans les mêmes proportions, ce qui est bon signe.

Au titre des charges générales, il y a une augmentation forte des charges de personnel, mais comme il y a une réduction de ces charges de personnels dans les mairies, c'est à somme neutre. Il n'y a pas une explosion des charges de personnel au sein de l'Intercommunalité, évidemment, mais l'Intercommunalité récupère des services qui, en l'occurrence, puisqu'il s'agit de la collecte des déchets (donc des éboueurs, pour parler clairement), sont des services de main-d'œuvre ; on récupère, au sein de l'Intercommunalité, un service de main-d'œuvre. Ce sont 135 agents qui quittent les mairies et vont dans le giron de l'Intercommunalité. Cela ne change pas grand-chose pour les agents, sauf à la marge ; cela change surtout le logo de la feuille de paie.

A terme, cela nous permettra d'avoir des collectes plus cohérentes à l'échelle du bassin de vie sur les cycles de collecte et, pourquoi pas, de faire des économies de carburant, d'avoir des sites plus cohérents. C'est le travail que mènent les services, que je salue, sous la direction de Michel TANI.

Autres compétences transférées :

- GEMAPI : nous avons anticipé la loi pour tout ce qui concerne la prévention des inondations et la gestion du milieu aquatique en général ;
- La piscine Grand Bleu ;
- La gestion des eaux pluviales.

Nous avons débattu de tout cela dans le DOB et avons chaque fois validé les transferts au sein des Communes et de l'Intercommunalité, donc je passe rapidement.

- Le développement économique ;
- Les nouveaux services mutualisés - il y aura une délibération tout à l'heure sur le SICASIL.

Dans le chapitre 65 « traitements des ordures ménagères » assuré par UNIVALOM et le SMED, il y a une très bonne nouvelle, car ce n'est pas à somme neutre. C'est grâce au travail que nous avons fait que nous obtenons une réduction de la charge.

Nous avons déjà obtenu une réduction de la charge en 2016 et 2015, indépendamment de l'effet traitement des déchets dû aux intempéries du 3 octobre 2015. Or, alors que nous rendons le même service et même de meilleure qualité puisque nous avons un nouveau centre de tri moderne que nous avons inauguré ensemble, nous réduisons la charge par une renégociation fine des contrats et des marchés, par une remise en cause de ce que nous infligeait chaque année un des deux syndicats intercommunaux auxquels adhérait la ville de Cannes. Nous réduisons de 5,4 % la charge sur le traitement des déchets. C'est une économie nette pour notre budget, donc pour les contribuables locaux, de 700 000 €. C'est un point très positif.

Quant au fonds de péréquation, on continue dans le délire, il augmente de 40 % par rapport à l'exercice précédent. C'est la loi. C'est l'État qui nous l'impose. On passe de 500 000 à 700 000 €.



Dans ce chapitre 65, il y a une autre augmentation de dépenses, mais c'est du transfert pur, c'est donc à somme neutre pour les habitants : ce sont les cotisations du SDIS transférées des communes vers l'Intercommunalité. Cela représente en cumulé 12 376 936 €.

Le FNGIR - fonds national de garantie individuelle des ressources, terme d'énarque qui ne veut rien dire. Ne riez pas, Monsieur, car votre porte-parole, M. PHILIPPOT, est un pur énarque, même s'il essaie de s'en sortir. Cela ne veut rien dire, donc. Lorsqu'il y a eu la réforme de la taxe professionnelle avec les modifications d'assiette et le transfert à l'Intercommunalité, il y a eu un mécanisme national de péréquation parce que certaines communes devenaient bénéficiaires, dont les nôtres où nous avons beaucoup d'économies résidentielles. On a à nouveau nivelé et on nous prend 16 924 489 €. Cela a été transféré des communes vers l'Intercommunalité. Cannes versait une grosse part, mais c'est toujours Cannes qui paie, pour parler de façon très simple.

Les attributions de compensation, c'est-à-dire l'argent rendu aux communes, augmentent automatiquement et atteindront 48 899 278 €. Cela augmente en valeur absolue, mais cela diminue en valeur relative, passant de 55 % à 36 %, car le volume de l'Intercommunalité augmente et donc la part relative diminue ; cela semble assez facile à comprendre.

Très bonne nouvelle, nous avons dans notre prévisionnel budgétaire un excédent de fonctionnement, une épargne brute, une capacité d'autofinancement - un excédent pour parler clair - de 8 203 639 €. Ce n'est pas énorme, c'est beaucoup moins que ce que l'on trouve dans nos Communes, mais c'est volontaire. D'abord, cela progresse largement, en même temps que progresse le volume de l'Intercommunalité. Ensuite, le but est d'ajuster au mieux des intérêts des Communes sans fragiliser l'Intercommunalité. On doit avoir la responsabilité, en tant que maires, de ne pas fragiliser l'Intercommunalité, il faut donc trouver le bon équilibre. Nous y arrivons très bien grâce au travail des services et aux directives des maires.

#### **- La section d'investissement :**

Elle atteint 11 096 550 € avec la montée en puissance de la compétence GEMAPI et notamment des opérations de prévention des risques inondation, dont le dessableur de Mandelieu-la-Napoule, mon cher Henri ; tu insistes, et tu as raison, pour que l'on travaille sur ces problématiques essentielles dans ta commune.

**M. LEROY.**- Et, mon cher David, je donne un fonds de concours.

**M. LISNARD.**- J'allais le dire. Tu l'as dit, donc je ne le dis plus.

**M. LEROY.**- Le Président m'a dit « *Comme cela, tu incites les autres communes à faire comme toi* » !

**M. LISNARD.**- C'est un fonds de concours ou un solde de tout compte ? (*rires*)

Il y a donc le dessableur de Mandelieu-la-Napoule, les travaux du PAPI Riou, le Font de Galoup, le plan Vallon de Cannes, l'entretien de la Frayère et de la Roquebillière.

Pour les eaux pluviales, 2 300 000 € de travaux sont prévus sur l'ensemble des communes.

La Commune de Mandelieu abonde par un fonds de concours - c'est la seule Commune à le faire - pour les travaux GEMAPI afin que ces travaux aillent vite sur la Commune de Mandelieu-La Napoule, ce qui traduit une volonté politique de Mandelieu-la-Napoule d'être proactive en matière de lutte contre les inondations.

En matière d'immobilisations incorporelles, on retrouve les dépenses pour la GEMAPI. Ce sont les travaux et les travaux intellectuels obligatoires qui correspondent à une nomenclature pour le PAPI Cannes Pays de Lérins de 150 000 €, mais aussi les études pour l'aménagement urbain, dont le projet Nouvelle Frayère.

Enfin, il y a les crédits pour les équipements de la collecte (réparation et plan de renouvellement) à hauteur de 700 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes. Grâce à la capacité d'autofinancement que l'on dégagne sur cette section, il n'y a pas de nouvel emprunt du fait de cette capacité d'autofinancement et des subventions et participations affectées aux différentes opérations comme le fonds de concours de Mandelieu-la-Napoule pour les travaux GEMAPI, les subventions pour le quartier Nouvelle Frayère de la ville de Cannes, de la Région, de l'Etat, etc.

La dette transférée est de 22 919 388 € pour un taux moyen de 3,38 % et une durée résiduelle de 13,63 années, 89 % de la dette étant à taux fixe.

Voilà pour le budget principal. Je vous propose de continuer avec les autres budgets, puis nous débattons ensuite, car cela simplifiera les interventions et la compréhension.

- **Budget annexe transports urbains**

Ce budget reste en phase avec les années précédentes.

Point très important, nous augmentons notre offre de transports en commun, tout en respectant les équilibres financiers. On va augmenter le nombre de kilomètres de transports en commun de 347 915 km. Il y aura donc 347 915 km en plus sur l'année. Sur un total de 4 291 840 km, l'augmentation est donc de 8 ou 9 %.

C'est très important pour l'attractivité, pour la lutte contre la pollution, pour le soutien aux commerces de proximité, pour la qualité de vie des habitants. C'est un travail de fond, un travail lourd. Richard GALY n'est pas présent, il est vice-président à cette fonction et j'ai plaisir à en parler en son nom et au nom du Président.

Il y aura le lancement du Palm Express dans son intégralité le 9 juillet 2017.

L'axe Cannes-Mandelieu, axe important de transit qui dessert la Bocca - c'est donc au service de Mandelieu-La Napoule, de Cannes centre et de Cannes La Bocca - va passer de 15 à 12 minutes ; cela paraît peu, mais un gain de trois minutes, c'est beaucoup. L'axe de Cannes-Mougins se fera en 24 minutes au lieu de 30 minutes, en lieu et place de la ligne 30 et avec une extension le dimanche.

Grâce aux financements de la ville de Cannes - une sorte de fonds de concours alors que Cannes assume les charges de centralité et que tous les habitants et touristes des communes autour sont heureux de venir sur le littoral boccassien et au Suquet, point d'orgue de l'identité touristique locale, voire de l'identité tout court -, grâce donc aux sacrifices Cannois dans l'intérêt général collectif, il y aura à Cannes des navettes supplémentaires : Boccacabana et le Suquet. C'est très positif.

Il y aura une navette estivale, qui à mon avis aura vite vocation à être du ressort intercommunal, sur le territoire boccassien : la navette de la plage. On va créer du parking et les plages boccassiennes seront connectées par une navette estivale « gratuite », donc assumée par la collectivité pour les usagers.

**M. LEROY**.- Dans la continuité de Boccacabana, il y aura la Napoule-co !

*Rires...*

**M. LISNARD**.- Bravo !

Je le dis parce que l'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, l'excellente municipalité de Cannes a décidé, pour la première fois dans l'histoire de Cannes, que le Suquet jusqu'à l'église sera desservi par un bus de transports en commun 7 j/7, y compris le jour de la messe.

Ces services seront pris en charge intégralement par la ville de Cannes, mais l'entité porteuse est la Communauté d'Agglomération.

**- Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement représente, dans ce budget annexe des transports en commun, la somme de 38 426 094 €.

Il y a une augmentation des recettes réelles de 1 M€ par rapport à l'an dernier due au dynamisme des recettes commerciales et à l'augmentation du trafic. Sur le premier axe BHNS boulevard Carnot, il y a eu une augmentation de 40 % du nombre de tickets achetés, donc cela fonctionne. On a retrouvé le nombre de véhicules qui passent sur Carnot de façon bien plus apaisée qu'avant.

C'est dû aussi à des subventions d'exploitation et aux compensations des pertes de VT de l'an dernier. Nous avons déjà évoqué tout cela longuement, je n'insiste donc pas.

Les dépenses réelles évoluent de 557 610 €. Il y a donc un million d'augmentation de recettes et 557 000 € d'augmentation des dépenses. C'est de la bonne gestion, c'est positif, car il y a des cohérences de circuit. Je le répète, je suis le premier à dire que l'Intercommunalité et la

mutualisation peuvent être parfois un piège et un faux-semblant, mais lorsque l'on adapte l'entité administrative à la réalité des flux humains, on progresse en performance. Sur la collecte des déchets, il y aura des gains à terme, et sur les transports publics c'est une évidence. On a souvent plaidé pour aller jusqu'à Grasse et Antibes à terme, car la réalité des flux économiques et humains est là. Nous en avons une traduction ici.

Palm Bus, dont le service d'exploitation, représente 24 505 453 € avec les services supplémentaires. Il est en augmentation automatique compte tenu du nombre de kilomètres traités en augmentation. Il y aura un regroupement des 11,6 chauffeurs, le 0,6 devant être du temps partiel ; c'est compris dans les coûts évoqués tout à l'heure.

En revanche, il y a une hausse du prix du pétrole. Le prix du pétrole avait chuté, puis il a à nouveau augmenté récemment. Cela avait été anticipé. Il y a une augmentation des coûts de carburant qui intègrent les dépenses de fonctionnement, car il y a une augmentation du prix du pétrole. Heureusement, l'euro nous protège encore un peu. Imaginons - je sais que personne ne pourrait proposer une telle ineptie - qu'il y ait 30 ou 40 % de dévaluation, cela se retrouverait tout de suite dans la facture énergétique. Imaginez comme les gens modestes qui prennent le bus souffriraient ! Mais on ne parle pas de ces choses-là ici...

Cette section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 10 325 225 €, beau résultat quand même, sur un total de 24 505 453 €.

#### **- Section d'investissement :**

Nous prévoyons 18 012 042 € d'investissements. Il y a trois grands types d'investissements : les investissements sur le réseau routier et les infrastructures, les investissements sur le parc roulant et les investissements sur la billettique, la logistique, l'informatique, etc.

Sur le plan du renouvellement des bus, nous investirons 4 430 680 € : un bus électrique, six bus classiques et cinq minibus électriques. Il y aura beaucoup d'équipements électriques. On prend les matériels roulants les moins polluants possible, jusqu'à l'électrique qui ne pollue pas, et des matériels roulants accessibles aux PMR avec des plateaux bas pour que les personnes puissent entrer dans les bus.

Il y aura 7 456 653 € de travaux avec l'ouverture de l'ensemble des tranches du BHNS de Mandelieu-la-Napoule, Cannes, Le Cannet et Mougins. Vous avez le tableau des AP/CP sur lequel vous serez appelés à délibérer. Des AP/CP sont proposés en même temps, ainsi on ne perd pas de temps sur le plan juridique et administratif.

Notre Agglomération lance également la réactualisation du plan de déplacement urbain pour définir toutes les orientations et les moyens à mettre en œuvre en termes de transports urbains.

En recettes, il est inscrit un emprunt d'équilibre à hauteur de 1 611 379 € que l'on contractera uniquement en cas de besoin. L'année dernière, on avait inscrit un tel emprunt, mais finalement on n'en a pas eu besoin. Nous le prévoyons dans le budget, cela fait un matelas, et si besoin nous emprunterons. C'est équilibré et on respecte nos équilibres, ce n'est donc pas un emprunt qui alourdira la dette dans une proportion supérieure à ce qui est prévu, tout cela est anticipé. Si nous n'empruntons pas, tant mieux, cela fera de la marge.

La dette du transport est en baisse. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le capital restant dû est de 30 445 751 € soit 1 M€ de baisse de l'encours de la dette. La durée résiduelle est longue (26 ans) et le taux moyen est élevé (4,11 %), car nous avons un mauvais emprunt dans ce budget qui date du SITP.

#### **• Budget annexe assainissement**

Nous récupérons essentiellement le budget du SIAUBC. Nous reprenons les écritures du SIAUBC et y incluons le budget de la ville de Mougins et de la ville de Mandelieu-La Napoule.

En revanche, Le Cannet pour l'instant reste sous mandat de gestion : on est mandaté par la Commune du Cannet pour gérer l'assainissement, mais la Commune du Cannet pour l'instant ne transfère pas la compétence, tout comme elle ne l'avait pas transférée dans le SIAUBC à qui elle avait consenti un mandat de gestion.

La Communauté d'Agglomération assurera également les prestations pour les Communes de la Roquette et d'Auribeau qui elles-mêmes étaient constituantes du SIAUBC.

Bien sûr, les charges sont facturées aux communes. C'est l'éthique. La loi est logique.

- **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement représente 15 036 581 €. La redevance assainissement est estimée à 14 M€ : 10 M€ pour la part délégataire qui lui sera reversée et 4 M€ qui resteront à l'autorité publique. C'est l'Agglomération qui capte la redevance d'assainissement et qui, dans le cadre des relations contractuelles, notamment concessives, reverse la part délégataire. Il n'y a pas de changement. On reconduit ce qui fonctionnait au sein du SIAUBC.

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) est évaluée à 435 000 €. Il n'y a aucune augmentation des tarifs, aucune augmentation des redevances. C'est assez rare pour être souligné, car beaucoup de collectivités et de communes ne touchent certes pas forcément au taux d'impôt, bien que deux tiers y aient maintenant touché, mais prélèvent davantage en supprimant ou en baissant les abattements et en augmentant un certain nombre de taxes par définition obligatoires.

En dépenses de fonctionnement, a été imputé l'ensemble du personnel transféré qui est comptablement imputé sur le budget principal, puis refacturé sur le budget annexe. S'il y a des questions sur ce point, je les anticipe : c'est un jeu d'écriture.

Sont également prévus l'ensemble des frais d'entretien des réseaux, de maintenance, de communication, ainsi que la cotisation à la station des Boullides (255 000€) et la participation à NOBILIS (300 000€) à Vallauris pour une partie des eaux usées de Mougins.

- **Section d'investissement :**

La section investissement est de 7 435 624 € ; elle est composée quasiment exclusivement de travaux de renouvellement pour les réseaux d'eau. Plusieurs AP/CP sont ainsi inscrits sur le territoire.

Le budget est bâti sans reprise des excédents. Cette section est équilibrée avec un emprunt de 3 336 656 €. Vous le savez, nous devons être sur du M43 pour l'assainissement, ce qui veut dire que l'assainissement paie l'assainissement. Il y a une étanchéité entre le budget principal et le budget annexe assainissement. Comme on n'augmente pas les redevances sur les usagers, les dépenses, y compris supplémentaires, sont assumées soit par le délégataire, soit par des gains de productivité. Nous défendons donc le contribuable en même temps que nous défendons la qualité du service.

L'état de la dette de l'assainissement est de 6 912 194,94 €. Le taux moyen est de 2,49 % - le plus faible de ce que nous avons vu, car c'est un emprunt plus récent - et la durée résiduelle est de 16 ans. Plus de 58,27 % des emprunts sont à taux fixe.

• **Budget annexe pépinière d'entreprises**

C'est la pépinière d'entreprises de la ville de Cannes. Comme l'Agglomération a la compétence obligatoire du développement économique, elle récupère la pépinière. C'est un petit budget qui reprend les écritures de l'ancien budget annexe pépinière de la ville de Cannes avec un budget d'équilibre à 135 012 €.

On retrouve les loyers. Les start-ups nous versent 73 286 € de loyers.

Il y a une subvention d'équilibre et des dépenses liées au personnel sur cette opération qui travaille merveilleusement bien.

Pour conclure cette présentation du budget consolidé (les quatre budgets pour le prix d'un), la nouvelle compétence « gestion du cycle de l'eau » - ce n'est pas vraiment le cycle de l'eau, puisqu'il n'y a pas l'eau potable qui reste au SICASIL, c'est comme si l'on parlait du cycle de vie sans avoir la naissance, mais nous traitons le pluvial, l'assainissement et l'inondation à travers la GEMAPI - représente (hors délégataire) 31 M€, dont 13.4 M€ d'investissements.

A travers ces chiffres, nous constatons que notre Communauté d'Agglomération devient un opérateur essentiel dans le domaine de l'eau. C'est un point très important. On est au cœur d'un service public essentiel que l'on doit continuer à optimiser. Un travail essentiel formidable avait été fait au SIAUBC sous votre impulsion, Monsieur le Président, avec Pascale VAILLANT et Jean-Yves MILCENDEAU sur le SICASIL. Ce travail continue. Le SICASIL a souvent fait figure de pilote en matière d'eau potable.

Nous sommes un territoire extrêmement performant en matière de gestion de l'eau - il faut le dire, car il est bon de dire ce qui va bien -, à la fois sur la qualité et la fiabilité du service et y compris lorsqu'il y a beaucoup de monde en été et très peu d'eau, car nous avons réussi à totalement sécuriser les équipements, en particulier en matière d'eau potable. Ce, à un tarif inférieur de 30 % à la moyenne nationale, il est bon de le savoir aussi.

La Communauté d'Agglomération prend donc cette compétence, sauf l'eau potable puisque le périmètre du SICASIL déborde dans notre bassin de vie.

L'Agglomération devient en 2017 un véritable établissement public à fiscalité propre au cœur de nombreux services publics eux-mêmes au cœur des préoccupations des citoyens.

Voilà pour cette présentation des quatre budgets.

**M. BROCHAND**.- Vous avez vu que ce n'est pas facile. L'exposé brillant de M. LISNARD, notre maire à tous, nous a permis d'évaluer tout le travail fait pour arriver à faire quatre budgets qui sont non seulement à l'équilibre, mais qui peuvent avoir du bénéfice, comme on dirait dans une entreprise. Je crois que cela mérite d'être souligné.

Je veux à ce titre remercier tous ceux qui travaillent à l'Agglomération, en particulier M. GIUSTI directeur financier, mais aussi tous ceux qui travaillent dans les communes et qui ont permis de travailler sur les déplacements des personnes que l'on reçoit, de faire un budget qui tienne debout, qui soit rigoureux et nous permette d'avancer en parfaite adéquation et sans tricher, chose très difficile. Il a la chance d'avoir le bureau à côté de moi, donc tous les matins il en a pour son compte, mais il a été très bon, ainsi que M. TANI qui a réussi administrativement à traiter tous ces éléments difficiles à gérer.

Vous avez aujourd'hui un nouveau budget pour une nouvelle approche importante puisqu'il y a quatre budgets tous très bien traités.

**M. LISNARD**.- Avez-vous des questions ?

**M. GARCIA-ABIA**.- Merci, Monsieur LISNARD. Chères et chers collègues, bonjour. Monsieur LISNARD, un petit mot sur la taxe d'habitation. Je vous rassure tout de suite, je ne suis pas le fou furieux, je n'ai pas envie de supprimer cette taxe d'habitation.

**M. LISNARD**.- Pourquoi vous sentez-vous visé ? Vous n'êtes pas encore candidat à la présidence de la République ?

**M. GARCIA-ABIA**.- Non, pas encore.

**M. LISNARD**.- C'est dommage, car je pense que dans votre parti, vous auriez été meilleur que ceux qui se présentent. Je fais preuve d'humilité aussi.

**M. GARCIA-ABIA**.- Dans d'autres partis aussi, on aurait mieux fait de...

**M. LISNARD**.- Je ne vous visais pas. Je ne sais même pas qui vous soutenez à la présidentielle.

**M. GARCIA-ABIA**.- Je soutiens M. HAMON. J'en suis fier, d'ailleurs.

Je voulais revenir sur cette taxe d'habitation parce qu'il est vrai que c'est ce qu'un candidat propose, mais il faut se rendre compte aussi que c'est ce qu'ont fait divers gouvernements depuis de nombreuses années.

Je voudrais prendre pour exemple la taxe professionnelle : on nous a dit que l'on n'allait plus payer sur les salaires, mais que ce serait compensé. Or, petit à petit la compensation n'a plus été ce qu'elle aurait dû être et, petit à petit, on en est arrivé à la CVAE. Le problème est que pour la CVAE, c'est l'État qui fixe les taux et donc les Communes se trouvent dans l'impossibilité d'avoir la moindre marge de manœuvre sur les activités économiques. La seule marge de manœuvre se trouve dans les taux d'imposition de la contribution foncière des entreprises (CFE).

Je vous suis tout à fait dans votre raisonnement, mais ce qui me fait souci dans tout cela est que, malgré tout, ceux qui votent ces lois sont des parlementaires et souvent, pour ne pas dire quasiment toujours, ces parlementaires sont aussi maires ou ont été maires.

**M. LISNARD**.- C'est bientôt terminé.

**M. GARCIA-ABIA**.- Oui, mais jusqu'à présent, c'était le cas. Il faudrait peut-être se poser des questions.

**M. LISNARD**.- Imaginez ce que ce sera lorsque les parlementaires ne seront plus maires !

**M. BROCHAND**.- Ce n'est pas le débat de ce soir, mais heureusement que les maires sont de temps en temps députés, je vous le dis franchement ! Vous ne savez pas ce que l'on évite quand on est dans l'opposition !

**M. GARCIA-ABIA**.- On ne peut pas, quand on est assis dans le bureau du maire, dire que l'État nous prend de l'argent et, quand on est parlementaire, dire que l'on va prendre de l'argent aux maires.

**M. BROCHAND**.- Ce que vous dites n'est pas vrai !

**M. LISNARD**.- Ce ne sont pas les mêmes ; ceux qui ont voté ne sont pas ceux qui sont ici, donc tout va bien !

**M. GARCIA-ABIA**.- Ceci étant dit, le budget primitif 2017 présenté n'a rien de commun avec celui de 2016 et encore moins avec celui des années précédentes : 147 M€ en 2017 contre 86 M€ en 2016.

De nombreux transferts de compétences ont lieu cette année. Parmi les plus importants, on peut citer la contribution au SDIS et la collecte des déchets.

La mutualisation des moyens s'est fortement développée et il faudra continuer en 2017.

Les transferts de compétences les plus importants ont été effectués. On se trouve maintenant avec un budget véritablement représentatif.

Ces transferts impliquent que c'est à la Communauté d'Agglomération et non plus aux communes de fournir ces services. C'est une bonne chose. Cela va générer des économies d'échelle très importantes. C'est l'un des buts de l'Intercommunalité.

Je suis sûr que l'on aura pour objectif de niveler par le haut la qualité des services rendus. Je souligne ce point, car le budget est présenté comme une suite de chiffres et ne laisse pas apparaître, à mon avis, un véritable objectif politique. Le seul objectif qui semble important dans ce document est que la Communauté d'Agglomération ne doit pas coûter le moindre centime supplémentaire au contribuable.

**M. LISNARD**.- C'est un bel objectif politique !

**M. GARCIA-ABIA**.- C'est louable et juste et il faut continuer ainsi, mais à mon avis, ce n'est pas suffisant.

Il est évident que les compétences comme la culture, la protection de l'environnement, la politique de la Ville et le programme local de l'habitat nécessitent non seulement des subsides, mais surtout de savoir ce que l'on va en faire et vers quoi l'on veut aller.

Le but serait de faire plus d'intégrations intercommunales, de faire en sorte que les services rendus ou vendus soient au même prix, peu importe la commune où l'on vit et à quelle commune appartient le bien.

L'Intercommunalité doit, parmi ses buts, avoir l'ambition de mettre en œuvre un projet de territoire, notamment en réduisant les disparités financières entre les communes. Son meilleur outil est la CLECT qui peut permettre à moyen terme de réduire les écarts. Or, on constate que tous les outils de répartition ont pour seul critère le produit fiscal professionnel de chaque commune, sans tenir compte ni de sa population ni de sa situation économique et sociale.

Les actions menées par la Communauté d'Agglomération en matière économique se concentrent sur les communes qui en sont le plus pourvues. Si cela perdure, sans mise en place d'outils de régularisation, les disparités financières ne feront que croître automatiquement.

Je voudrais citer, si vous le permettez, la conclusion du guide de la CLECT édité par l'Association des Communautés de France :

*« La CLECT est un organe clé dans le processus d'évolution de l'Intercommunalité. Favorisant la neutralité des transferts de compétences, cette commission locale est un lieu d'évaluation, de réflexion et de débat au sein de l'espace communautaire susceptible de contribuer à une intégration croissante entre les communes et leurs communautés, aux côtés des pactes financiers et fiscaux de deuxième génération. Le pacte financier est en effet porteur d'un objectif de solidarité.*

*Il a vocation à accompagner la mise en œuvre du projet de territoire, notamment en réduisant les disparités de charges et des ressources entre les communes membres du groupement ».*

Concernant la compétence « équilibre social de l'habitat », rien ne semble avoir été prévu en 2017, sauf les 350 000 € d'immobilisations incorporelles pour l'étude de la rénovation du quartier de la Frayère. C'est peu et cela ne touche qu'un seul quartier alors que d'autres comme Saint-Pierre et Ranguin font partie des quartiers prioritaires fixés par décret.

Le programme local de l'habitat intercommunal, voté par l'Intercommunalité le 7 février 2014, semble également être absent de ce budget.

Il en est de même du logement social.

Allons-nous enfin commencer à travailler ensemble dans ce domaine très sensible et, si oui, comment ?

Lorsque l'on regarde la représentation croisée du budget, on se rend compte que certaines compétences ne sont pas dotées : la culture, le logement (j'en ai déjà parlé) ; le sport et la jeunesse se limitent à la gestion du Grand Bleu. Pourtant, au niveau culturel la Communauté d'Agglomération est bien pourvue : le musée de France Pierre Bonnard, le centre culturel de Mougins, le Palais des festivals, le Palais Europa, la Palestre, etc.

Il serait intéressant de travailler ensemble pour maximiser l'attrait de l'Agglomération, maximiser les salles et lieux culturels et permettre des prix identiques à tous les administrés, comme cela a été fait pour le Grand Bleu.

Si vous le permettez, je dirai quelques mots également sur le budget des transports publics urbains. J'avais anticipé le fait que vous traiteriez les quatre en même temps.

Le BHNS est pour l'instant une belle réussite : on passe de 3,8 millions de kilomètres en 2014 à 4,3 millions en 2017, soit une hausse de plus de 13 %, tout en diminuant de manière importante le temps des parcours.

Une question concernant les immobilisations et plus précisément l'achat de bus. On va en acheter six, mais un seul électrique. Est-ce à cause du prix, de la fiabilité ou du temps d'autonomie ?

**M. BROCHAND**.- Mais non !

**M. GARCIA-ABIA**.- Il est prévu des autorisations de programme très importantes concernant le budget transport. On arrive au total à près de 72 M€, dont 44 M€ à effectuer en quatre ans. C'est un projet ambitieux dont je doute qu'il puisse être mené à terme dans les délais. Je doute parce que certains axes comme Carnot nord - Le Cannet ne sont pas définis et les administrés ne connaissent pas à ce jour la solution retenue.

**M. BROCHAND**.- Ce n'est pas vrai ! Arrêtez Monsieur, cela suffit ! Renseignez-vous, quand même !

**M. GARCIA-ABIA**.- Je termine, il me reste dix phrases.

J'ai essayé, en allant sur Internet, de trouver les itinéraires de chaque axe et, à moins que je ne sache pas naviguer sur la toile, ce qui est très loin d'être exclu, je n'ai trouvé que le BHNS BIOT.

Il me paraît difficile également d'entamer neuf chantiers de voirie d'une telle ampleur en même temps.

Ces deux éléments montrent que le timing ne pourra être tenu.

**M. BROCHAND**.- Quel timing ? Vous l'avez décidé, le timing ? Arrêtez, vous ne dites que des bêtises !

**M. GARCIA-ABIA**.- Je ne dis pas de bêtises, c'est écrit sur les autorisations.

**M. BROCHAND**.- Vous racontez des histoires. C'est vous qui vous occupez du timing du BHNS ?

**M. GARCIA-ABIA**.- C'est ce qui est noté dans votre document.

Monsieur le Président, je parle de ce qui est écrit dans le document que vous nous avez transmis, je n'y peux rien.

**M. BROCHAND**.- Ce n'est pas le bon document.

**M. GARCIA-ABIA**.- En conclusion, les quelques réflexions exposées me conduisent à voter contre le budget présenté, des délibérations 4 à 11 incluses.

**M. BROCHAND**.- Je suis ravi que vous votiez contre.

**M. GARCIA-ABIA**.- Moi aussi, je suis ravi, Monsieur le Président.

**M. LISNARD**.- Merci, Monsieur.

Monsieur VASSEROT.

**M. VASSEROT**.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais être beaucoup plus bref parce que je ne vais aborder qu'un problème de forme.

Vous avez, comme d'habitude, brillamment exposé les chiffres et l'ensemble du dossier budgétaire, mais sans avoir de relations spécifiques avec le Front National et son porte-parole. Je voudrais regretter que vous vous laissiez aller à un peu de démagogie, je vous le dis en souriant, en assimilant le mot « énarque » au mot « échec » : quand c'est compliqué et qu'il y a des chiffres, c'est un polytechnicien.

Je vais vous dire l'inverse. Je trouve qu'une des raisons, pas la principale, mais une des raisons de l'échec total du quinquennat est que c'est la première fois que dans un mandat il y avait moins d'énarques ministres et d'énarques membres des cabinets.

**M. LISNARD**.- Merci de cette approche.

**M. RAVASCO**.- Je vais faire beaucoup plus court aussi, car il y a un match ce soir.

Vous devez vous en douter, les élus du Front National dans cette assemblée (ils sont si peu) voteront contre ou s'abstiendront sur l'ensemble des points à suivre, notamment sur les divers budgets.

Nous votons contre parce que ce que nous vous annonçons au début sur le mammoth intercommunal est en train de se dérouler. Le « machin », terme qui nous est commun, devient de plus en plus chronophage et nécessite de plus en plus de moyens humains pour le faire fonctionner. Pour preuve, le budget principal passe de 47 M€ à 86 M€, soit la bagatelle d'une augmentation de l'ordre de 66 %.

Il en va de même pour le personnel. Auparavant, il ne s'agissait que de transferts et vous voilà réduits maintenant à engager des saisonniers qui deviendront certainement des permanents et, à l'avenir, des permanents tout court.

**M. LISNARD**.- Non, mais je vais répondre.

**M. RAVASCO**.- Permettez-moi d'en douter. Je pense qu'ils deviendront permanents. L'avenir nous le dira.

Encore une fois et même si nous vous savons gré de vos efforts incontestables à la bonne gestion de la C.A.C.P.L., nous ne pouvons que voter contre ou nous abstenir, en espérant que d'ici quelques semaines, les Français nous permettront d'abolir cet échelon administratif de bobo-maniaques... mais nous ne faisons pas de politique nationale dans cette assemblée !

**M. TOULET**.- Pour détendre l'atmosphère...

**M. LISNARD**.- Pour ne rien vous cacher, je la trouve déjà assez relâchée !

**M. TOULET**.- Je voudrais cependant réagir à l'espèce de condescendance de Monsieur le Maire de Cannes à l'égard des autres communes et je pense au Cannel.

La Commune du Cannel est entourée de sept collines, comme Rome. Elle a une attractivité telle que nous vous renvoyons à Cannes les touristes que nous ne pouvons accueillir faute d'équipements suffisants.

Je vous le rappelle, qui tient les collines tient la ville. Avec les problèmes d'élévation du niveau des océans, je ne désespère pas un jour que nous devenions une commune avec des plages magnifiques ; le tout est d'attendre, mais on n'est pas pressé !

Pour revenir sur ce que disait notre collègue Eric RAVASCO, les saisonniers étaient déjà saisonniers précédemment et ils le resteront ; cela ne changera pas grand-chose.



Il faut malgré tout, pour revenir à un peu plus de sérieux, constater que, qu'on le veuille ou non, les objectifs assignés à notre Intercommunalité depuis le début, c'est-à-dire rendre un meilleur service à un meilleur coût pour l'ensemble des administrés des cinq communes, sont atteints.

Il faut rappeler que l'on n'a pas créé un échelon administratif supplémentaire, c'est très important.

Il faut rappeler enfin qu'il n'y a pas de fiscalité propre à cette Intercommunalité ; on ne crée pas d'impôt supplémentaire. Ce n'est pas le cas de nombre de Communautés d'Agglomération en France.

Les pistes explorées jusqu'à présent et les économies d'échelle réalisées le sont au profit de tous les administrés des cinq communes membres de cette Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. C'est un jeu gagnant/gagnant pour tous.

Nous devons gagner en confiance dans nos relations entre les uns et les autres pour que davantage de compétences aujourd'hui optionnelles deviennent des évidences, dans un souci de saine gestion.

J'appelle l'ensemble de nos collègues, quelles que soient nos différences idéologiques - différences idéologiques qui touchent à la politique nationale -, à penser un peu plus aux administrés, à ceux qui sont localement concernés par les décisions prises dans cette instance et dans les cinq communes et à faire en sorte que l'intérêt général de nos administrés prime en tous lieux sur toute autre considération.

**M. LISNARD**.- Merci, Monsieur TOULET, pour cette très belle conclusion. C'est dans cet esprit que nous essayons de travailler et que nous travaillons au sein de l'Intercommunalité. Nous avons parfois transcendé les réticences humaines qui existaient. Je crois que chacun doit suivre ce bon précepte.

On se nourrira au sein de la louve !

Monsieur RAVASCO, je vous le dis avec beaucoup de respect : vous avez lu vos éléments de langage, permettez-moi de le dire, sur l'Intercommunalité, mais avez-vous entendu ce que nous avons dit ?

Vous parlez du « mammoth Intercommunalité » et dites que nous augmentons le budget, mais parallèlement, on diminue d'autres budgets. On fait un énorme travail précisément pour défendre l'intérêt du contribuable et éviter les effets de déperditions administratives, ce que l'on traduit dans les actes financiers, comme vous pouvez le constater. Vous commencez à avoir un vécu de l'Intercommunalité, on n'a jamais menti, on n'a jamais fait de budget d'apparence.

Cet argument est très fallacieux, quand même. Je ne suis pas un fanatique de l'Intercommunalité sur le principe, vous le savez. Je crois qu'il faut laisser aux communes le choix de s'unir. L'union peut faire la force, mais parfois l'union n'est pas nécessaire. Parfois le petit est bon, parfois il faut une taille critique. Quand cela correspond à des flux, il faut une taille critique, mais certains services doivent répondre à des spécificités extrêmement locales, de proximité. L'échelon communal est très moderne parce que, contrairement à ce que l'on croit, la France est très moderne par sa profusion de communes qui sont des échelons de responsabilités et d'efficacité très globalement.

En revanche, nous dire que nous augmentons le budget... On n'augmente pas le budget, on accompagne des transferts de compétences et cela se traduit par une augmentation de budget. On ne crée pas un mammoth, un machin, on transfère des compétences : on amaigrit quelque part et on grossit quelque part parce que c'est la loi.

**M. RAVASCO**.- Vous allez au-delà des compétences obligatoires.

**M. LISNARD**.- On anticipe des compétences obligatoires et on mutualise ce que l'on faisait déjà. On anticipe des termes.

Sur les GEMAPI, vous n'allez pas nous faire grief d'intervenir de façon intercommunale contre les inondations ! On a une certaine expérience en la matière pour savoir que les vallons du Cannel ne s'arrêtent pas à la frontière communale, pas plus que ceux de Mougins. C'est plutôt bien de travailler par l'Intercommunalité pour traiter cette problématique de lutte contre les inondations, puisque c'est celle-là que l'on a anticipée. Si vous étiez aux responsabilités, ce que je ne souhaite pas, vous devriez faire de même.

A chaque séance, vous dites « je ne vote pas le budget parce que nous sommes contre l'intercommunalité ». Je comprends que l'on soit contre, c'est un débat et la vérité est souvent intermédiaire, c'est la vie qui nous apprend cela, mais vous avez beaucoup de prévenance et de distance pour ne pas voter un budget en disant « je suis contre, donc je vote contre ». C'est la directive de votre parti, vous me le confirmez ? On le constate partout et c'est en phase avec vos convictions ; je ne dis pas que vous êtes une marionnette, vous appliquez vos convictions, je le sais bien.

Est-ce la position du Front National ?

**M. RAVASCO**.- De ne pas voter les budgets ? Absolument.

**M. LISNARD**.- Merci.

Ce qui est très étrange est que ce même parti qui est contre les Régions et contre l'Europe, certes se pince le nez pour ne pas voter les budgets, mais ne se pince pas le nez pour encaisser les indemnités et recruter des collaborateurs, à l'Europe comme à la Région ! Il y a donc une grande hypocrisie.

Que vous soyez pour ou contre l'intercommunalité, pour ou contre les Régions, c'est la loi. On peut résister intellectuellement à la loi et la changer si l'on est au pouvoir, ce qui sera peut-être le cas et ce sera alors votre responsabilité, mais il est en revanche extrêmement facile et démagogique de dire « je suis contre, donc je ne regarde rien, je refuse, mais en revanche j'accepte les indemnités ». Cela me hérisse et je trouve cela d'une hypocrisie absolue ; pas de vous mais de votre parti puisque vous, vous n'encaissez pas d'indemnité. Là aussi, la messe est dite. Je trouve cela extraordinaire. Puisque vous êtes tellement contre l'Europe et les Régions, n'en tirez pas de profits personnels, au moins vous serez en phase et en cohérence.

Monsieur VASSEROT, je suis au regret de vous dire - non pas que je m'en vais, car cela vous ferait plaisir, pour citer Gainsbourg - qu'il y a de très bons polytechniciens aussi. Je ne le suis pas...

**M. VASSEROT**.- C'était un trait d'humour, j'espère que vous l'avez compris.

**M. LISNARD**.- Oui.

J'ai beaucoup d'estime pour l'individu *a priori*, qu'il soit énarque ou pas. Je ne sais pas si l'échec de ce quinquennat est dû au manque d'énarques, mais en tout cas il y avait deux énarques, un Président de la République - il l'est toujours, paraît-il - et un autre ministre de l'Economie qui est maintenant candidat. Ils ne m'ont pas éclaboussé par leurs résultats budgétaires et financiers pour le redressement du pays. C'est un autre débat.

La France a besoin d'une grande école d'administration, mais elle est peut-être devenue un peu déconnectée du monde actuel et elle a peut-être besoin d'être régénérée. Comme toujours, la cooptation pose problème, mais c'est vrai aussi dans d'autres écoles, d'autres corps et d'autres institutions.

Il ne faut jamais se moquer d'une école que l'on n'a pas faite, François BAROIN l'a dit et il a raison, donc je retire ce que j'ai dit sur les énarques et vous prie de me pardonner si cela a été mal ressenti. Ce n'était pas par démagogie, mais j'ai eu tellement à faire à des gens de cabinets qui ont ce profil et qui ne parlent que par acronymes, qui se réfugient derrière ce jargon, que parfois il y a cette soupape, ce besoin de s'extérioriser.

Sur le budget des transports publics, Monsieur GARCIA-ABIA, il y a bien six navettes électriques commandées, une en plus sur le budget 2017, mais cinq sur le budget 2016 qui n'ont pas encore été livrées. On ne va pas commander pour se faire plaisir, mais en 2017 il y aura six navettes électriques supplémentaires.

Les véhicules électriques ne peuvent pas assurer toutes les missions pour des raisons de capacité ou de déclivité.

Sur le transport public du Cannet, le Président a fait savoir par sa réaction qu'il ne partageait pas votre approche et que votre approche ne correspondait pas à la réalité.

Nous avons un vrai projet de territoire et le développons. Nous le voyons très bien dans ce que nous faisons en matière de développement économique et de filière nautique en particulier. C'est une très belle ambition, car l'addition des communes fait une cohérence et une force. En revanche, je ne partage absolument pas votre approche quand vous dites qu'il faut réduire les écarts et homogénéiser parce qu'alors on en arrive à l'uniformité.

C'est pourquoi je ne suis pas socialiste alors que vous l'êtes. C'est une question d'approche. Je respecte votre approche, mais ce n'est pas la mienne. Historiquement, quand on veut toujours réduire les écarts, niveler, on en arrive à la plus grande des injustices. L'égalité conduit à l'égalitarisme qui conduit à l'iniquité et c'est ainsi que l'on décourage ceux qui font des efforts dans beaucoup de domaines.

Sur la politique de la ville, on traduit une ambition en prenant acte de l'état d'avancement des dossiers. Le dossier Nouvelle Frayère avance très bien ; on trouve toujours cela trop long, car il y a une somme de procédures, mais on avance bien, dans une approche assez nouvelle de la politique de la ville. En effet, outre les opérations sur les équipements et sur l'urbanisme, on travaille beaucoup sur l'individu : la formation, la lutte contre la radicalisation, la lutte contre l'insécurité, l'accès à la culture pour chacun. C'est extrêmement important.

Sur Ranguin, vous dites qu'il n'y a rien. Pour cause : Ranguin est sorti de l'ANRU. C'est vous et vos amis qui l'avez sorti de l'ANRU. Avec M. HAMON et Mme VALLAUD-BELKACEM que nous avons vue hier à la télévision, vous avez sorti le collège Gérard Philippe de la zone d'éducation prioritaire. Cette remarque était en trop. J'aurais aimé que l'on garde Gérard Philippe dans les zones d'éducation prioritaires. Nous avons fait des efforts considérables pour ce collège et nous couper les ailes au moment où nous arrivions à une mixité sociologique et à des progressions est regrettable.

Si vous ne voyez pas Ranguin dans ce document, c'est parce que le gouvernement l'a sorti de l'ANRU et des zones d'éducation prioritaires. Je vous le dis pour votre bonne connaissance de ce dossier.

S'agissant de la culture, on travaille déjà ensemble, Monsieur GARCIA-ABIA. Je rejoins M. RAVASCO, on n'a pas besoin de créer une entité. On a une délégation culture, mais on n'a pas besoin de créer une administration lourde de la culture et indépendante des communes. Il faut éviter les doublons et les effets d'isolement. Quand on transfère un équipement, on transfère l'équipe qui gère l'équipement, mais la coordination entre les équipements, il faut être honnête, se faisait avant l'Intercommunalité. Je l'ai connue au Palais des festivals et des congrès : on envisageait la programmation avec la Palestre, même aux heures les plus difficiles des relations entre les communes de Cannes et du Cannet, et on arrivait à se mettre d'accord pour éviter les doublons ou les oublis. Il y avait parfois de l'émulation, tant mieux.

Comme nous ne voulons pas faire de l'Intercommunalité une marque et une collectivité de plus parce que cela complexifierait les choses, il faut que, lorsqu'on a besoin de communiquer auprès du grand public, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins le fasse, tout en laissant aux communes la capacité de développer leurs outils culturels, touristiques et sportifs. Cela n'empêche pas de les gérer de façon intercommunale.

Je ne sais pas si ma réponse est extrêmement claire. Il y a une ambition culturelle très développée, mais elle ne doit pas forcément se traduire par une administration supplémentaire - or, c'est en quelque sorte ce que vous demandez - pour planifier, dans une sorte de *Gauss plan* intercommunal, les équipements culturels.

Merci d'avoir participé au débat. Aujourd'hui, nous avons réussi à l'animer, c'était bien.

**M. BROCHAND.**- Monsieur GARCIA-ABIA, vous dites que Ranguin n'est pas un quartier transformé, mais vous avez, je crois, oublié comment il était avant.

Vous y habitez ? Vous rappelez-vous qu'il y avait des chiens accrochés aux arbres pour leur faire la mâchoire ? Savez-vous que des gens tous les soirs dans la rue caillaient les bus ? Vous n' imaginez pas ce que c'était. Je peux vous citer des cas précis. Si vous avez habité là-bas, heureux que vous soyez encore vivant ! Maintenant, vous pouvez y vivre.

Avant, c'était Oradour-sur-Glane. Maintenant, c'est San Francisco, alors arrêtez de dire des choses que vous ne connaissez pas.

**M. LISNARD.**- Et si le quartier n'est plus dans la politique de la ville, c'est parce qu'une décision gouvernementale l'a retiré.

Je vous propose de passer au vote. Je pense que vous aurez les mêmes votes sur tous les chapitres des quatre budgets ? Vous êtes contre et le Front National aussi. D'accord.

Je suis obligé de citer les chapitres.

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Tout le monde vote donc pour, hormis le parti Socialiste et le Front National.

#### **Délibération n 4 - Vote sur le budget principal :**

- Recettes de fonctionnement : les chapitres 13, 70, 73, 74, 75 et 77 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO).

A chaque fois, vous avez constaté une immense majorité de mains pour et quelques voix contre du Front national et de M. GARCIA-ABIA.

Totale des recettes de fonctionnement : 136 055 800 €.

- Dépenses de fonctionnement : les chapitres 11, 12, 65, 66, 67, 014, 022, 023 (avec un virement à la section d'investissement de 8 150 000 €) et 043 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO).

Soit un total de 136 055 800 €.

Ce budget de fonctionnement est adopté.

- Recettes d'investissement : les chapitres 10, 1068, 1038, 13, 16, 23, 27, 021, 040, 041, 001 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de recettes d'investissement de 11 096 550 €.
- Dépenses d'investissement : les chapitres 16, 20, 204, 21, 23, 020 et 041 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de dépenses d'investissement de 11 096 550 €.

C'est à l'équilibre, comme il se doit.

La délibération 4 est adoptée. Je vous en remercie.

#### **Délibération n° 5 - Vote sur le budget annexe des transports publics urbains (délibération 5)**

- Recettes de fonctionnement : les chapitres 13, 74, 75, 70, 73, 77 et R002 (résultat de fonctionnement reporté) sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de recettes de fonctionnement de 38 426 094,67 €.

- Dépenses de fonctionnement : les chapitres 011, 012, 66, 65, 14, 67, 42 et 023 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de 38 426 094,67 €.

- Recettes d'investissement : les chapitres 13, 1068, 16, 21, 40, 41, 041 et R001 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de 18 012 042,23 €.

- Dépenses d'investissement : les chapitres 20, 21, 23, 13, 16 et 41 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de 18 012 042,23 €.

La délibération numéro 5 et le budget qui l'accompagne sont donc adoptés.

#### **Délibération n° 6 - Vote sur le budget annexe assainissement :**

- Recettes de fonctionnement : les chapitres 70, 74, 75, 78 et 042 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de 15 036 581 €.

- Dépenses de fonctionnement : les chapitres 11, 12, 65, 66, 67, 22, 023 et 042 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de 15 036 581 €.

- Recettes d'investissement : les chapitres 13, 16, 27, 021, 040 et 041 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de recettes d'investissement de 7 435 624,27 €.

- Dépenses d'investissement : les chapitres 16, 23, 040 et 041 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO). Soit un total de dépenses d'investissement de 7 435 624,26 €.

La délibération n° 6 est adoptée par une large majorité moins trois oppositions.

**- Délibération n° 7 - Vote sur le budget annexe pépinière d'entreprises :**

- Recettes de fonctionnement : les chapitres 70 et 74 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO).

- Dépenses de fonctionnement : les chapitres 011, 012 et 042 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO).

Le tout pour un total de recettes et de dépenses de 124 706 € pour le fonctionnement.

- Recettes d'investissement ; le chapitre 40 pour 10 306 € est adopté à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA, M. RAVASCO).

- Dépenses de fonctionnement : les chapitres 20 et 21 sont adoptés à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA et M. RAVASCO).

Soit un total de dépenses équivalent aux recettes, soit 10 306 €.

Cette délibération numéro 7 est adoptée avec seulement trois oppositions pour deux groupes.

Je vous remercie de votre confiance.

Je tiens à remercier très chaleureusement Alex GIUSTI, directeur financier - il est très bon, toujours très didactique -, Michel TANI, directeur général des services de notre Intercommunalité et Alexandra MARTIN, directrice de cabinet avec qui je prépare ces documents. C'est toujours un plaisir, de surcroît. Merci à vous.

**8.- Protection du pouvoir d'achat du contribuable – Pas d'augmentation des taux d'imposition et pas de fiscalité nouvelle**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.** - J'espère que cette délibération, votre prévention à l'égard de l'Intercommunalité ne vous empêchera pas de la voter.

Il s'agit en effet de décider de voter le maintien des taux et la non-augmentation des taux, c'est-à-dire de garder une CFE - ce qui vous montre que l'on a quand même une marge de manœuvre sur ce paramètre de l'ancienne taxe professionnelle, Monsieur ABIA - à un taux de 28,65 % et, surtout, de décider, pour la troisième année consécutive, de préserver les ménages et de ne pas voter de fiscalité additionnelle intercommunale sur les ménages.

Nous devons fixer un taux, c'est la loi, nous fixons donc à zéro le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti.

Contrairement à quasiment toutes les autres Intercommunalités, nous ne votons pas de taxe sur les ménages. Ce sont donc les Communes qui gardent cette fiscalité. C'est pourquoi lorsqu'on compare les taux entre les Communes, il faut comparer les taux du bloc communal. Nos Communes (Cannes, Mougins, Le Cannet, Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule) sont compétitives par rapport au reste de la France. Si l'on ne prend que la Commune, cela paraît beaucoup, mais nous n'avons pas l'hypocrisie de faire voter une fiscalité additionnelle aux Intercommunalités.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité (Contre : M. GARCIA-ABIA).

**M. BROCHAND.** - Monsieur MELENCHON est d'accord avec cela.

**M. GARCIA-ABIA.** - Laissez-le où il est. Il faut que j'aie une certaine cohérence. A partir du moment où l'on vote contre le budget et où le vote des taux représente une des parties les plus importantes du budget, il serait incohérent que je vote pour.

Jusqu'à la délibération n° 11, je voterai contre.

**M. LISNARD.** - C'est une remarque légitime.

Contrairement aux délibérations suivantes, il n'y a donc que vous qui votez contre. Cette sobriété fiscale est donc adoptée par tous les autres représentants.

**9.- Budget principal - Adoption des Autorisations de Programme/ Crédits de Paiement (AP/CP) 2017**

**10.- Budget Annexe des Transports publics urbains - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AC/CP) 2017**

**11.- Budget Annexe Assainissement - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2017**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Ce sont les autorisations de programme. Vous les connaissez, ce sont des opérations que l'on a déjà évoquées. Vous avez là la traduction de la mise en œuvre *in concreto* (sur la délibération n° 9) d'opérations importantes, notamment pour la lutte contre les inondations. Ce sont en particulier des opérations qui concernent Cannes, Mandelieu-la-Napoule et Le Cannet.

Sur les AP pour le PAPI de Cannes Pays de Lérins, nous visons 80 % de participations financières externes sur les travaux intellectuels et les études.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité (Contre : M. RAVASCO, M. GARCIA-ABIA).

On retrouve les forces de l'axe !

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (Contre : M. RAVASCO, M. GARCIA-ABIA).

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité (Abstention : M. RAVASCO. Contre : M. GARCIA-ABIA).

**12.- Modification et approbation des durées d'amortissement**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- C'est une délibération de pure technique comptable. Nous intégrons les éléments de l'assainissement dans les durées d'amortissement.

Cette délibération consiste à prendre en considération ces éléments dans la durée d'amortissement. Pour vous donner un exemple, sur les réseaux il y a 70 ans d'amortissement. C'est assez exceptionnel en comptabilité. Il ne faut pas se tromper, il faut des réseaux en fonte grise qui reste le matériau le plus performant, plus que le PVC.

Toujours dans ces durées longues, sur le BHNS il y a 45 ans d'amortissement et sur les bâtiments dits durables, 30 ans. C'est une nomenclature nationale que l'on doit intégrer dans nos éléments comptables.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

Franchement, s'abstenir là-dessus est une prouesse ! Faites attention à ne pas devenir amortis vous-mêmes ! Rassurez-moi, il n'y a pas eu une note du parti sur les durées d'amortissement ?

*Rires...*

**13.- Exonération versement transport**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Le versement transport (VT) est versé par tous les établissements, privés ou publics, commerciaux ou non, qui emploient plus de 11 salariés.

Certains établissements qui ont un statut de fondation ou d'association reconnue d'utilité publique à but non lucratif, dont l'activité sociale est avérée, peuvent être exonérés du versement transport, mais c'est notre décision. La loi nous autorise à exonérer du versement transport des entités qui certes ont plus de onze salariés, mais qui sont d'utilité publique, ont une vocation non lucrative, associative et sociale.

Nous vous proposons de reconduire les exonérations des années antérieures en ajoutant cette année la villa Sainte Camille à Théoule-sur-Mer, que vous connaissez tous, et la Sainte Famille à Cannes. Je pense que cela ne posera pas de problème.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

M. CATANESE quitte la séance en donnant pouvoir à M. FRIZZI.

**14.- Transfert des compétences « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et « collecte des dépôts sauvages » - Approbation des tarifs applicables aux usagers**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Cette délibération concerne le transfert de compétences de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Il vous est proposé d'approuver les tarifs applicables aux usagers.

En fait :

- On maintient la gratuité des bacs destinés au tri des déchets recyclables pour faciliter le tri et la performance.

- On maintient les pratiques communales antérieures pour les dotations en bacs destinés aux ordures ménagères et aux déchets assimilés, dans l'attente d'étudier plus précisément les incidences d'éventuelles évolutions tarifaires compte tenu notamment des campagnes de dotation en bacs à venir. Pour l'instant, nous reconduisons ce qui se faisait dans les Communes, puis nous verrons s'il peut y avoir une homogénéité. Nous voulons d'abord comprendre pourquoi il y a des différences entre les Communes.

- On sollicite une contribution financière des usagers pour les composteurs individuels, ce qui est tout à fait légitime. Le tarif dépend du volume. On s'aligne sur les tarifs précédemment pratiqués, à savoir 15 € pour un composteur de 340 ou 400 litres et 20 € pour un composteur de 600 litres sur tout le territoire de l'Intercommunalité. C'est un tarif extrêmement attractif pour un composteur.

- On maintient le tarif de 44 € pour la non-restitution de corbeilles bi flux prêtées lors des manifestations, problème régulier ; c'est pour responsabiliser les organisateurs de manifestations qui utilisent ces corbeilles bi flux, terme pompeux pour parler de corbeilles pour ce que l'on peut trier et ce que l'on ne peut pas trier.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

**15.- Transfert de la compétence optionnelle « assainissement » - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) - Instauration et approbation des tarifs applicables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Il s'agit là aussi de tarif sur la compétence optionnelle « assainissement ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Les Communes membres de la C.A.C.P.L. et le SIAUBC avaient instauré des participations forfaitaires à l'assainissement collectif qui étaient différentes dans leurs modalités, mais qui respectaient le plafond légal. A ce titre, le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'instauration de la participation forfaitaire d'assainissement collectif sur son territoire et le maintien des tarifs votés.

On garde les tarifs, pour parler clairement.

Sur table vous avez la délibération avec des modifications absolument pas substantielles ; ce sont en fait des compléments d'informations qui précisent les modalités d'application des tarifs.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

**16.- Transfert de la compétence optionnelle « assainissement » - Redevance d'assainissement collectif - Approbation des tarifs applicables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Il s'agit de la redevance sur l'assainissement collectif directement prélevé auprès des usagers. On vous propose de maintenir les tarifs votés par les communes et l'ex-SIAUBC.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous en sais gré.

**17.- Transfert de la compétence optionnelle « assainissement » - Avenants de transfert des contrats de délégation de service public**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Cela concerne la compétence optionnelle « assainissement ». Ce sont les avenants de transfert des contrats de délégation de service public. Il faut approuver le transfert à la Communauté d'Agglomération des contrats de DSP.

Vous avez des contrats de type concessif, des contrats de type fermier. Si vous voulez des précisions, nous pouvons vous les apporter. Il y a :

- Le contrat Bioviva ;
- Le contrat d'exploitation de la station d'épuration Aquaviva ;

Il y a beaucoup de « viva », de « bio », « d'aqua », c'est formidable !

- Le contrat de collecte et de transfert des eaux usées de la Commune de Mougins avec Suez France ;
- Le contrat de gestion du service public d'assainissement non collectif de Mougins ;
- Le contrat de collecte, transport, transfert des eaux usées du Cannel ;
- Le contrat de collecte, de transfert des eaux usées et de collecte des eaux pluviales de Mandelieu-la-Napoule.

C'est de la mécanique ; on transfère les contrats et les avenants.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Cela nous amène à la délibération n° 18 ; vous avez vu que vous avez tous les documents dans votre dossier avec les contrats, etc. Il y a une grande transparence dans cette assemblée, merveilleuse assemblée !

**18.- Economies d'échelle - Travaux sur les réseaux d'assainissement - Convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Mandelieu-la-Napoule pour les travaux de réaménagement de la Place du Château et de la Place de la Fontaine au Quartier de La Napoule**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- J'aurai plaisir à céder dans quelques secondes la parole à Henri LEROY, car il s'agit d'une opération qui est le fruit d'une volonté municipale forte de la Commune de Mandelieu-La Napoule.

En ce qui concerne l'intercommunalité, nous vous proposons d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Mandelieu-La Napoule pour des travaux de réaménagement - il faut donc préparer les réseaux, etc. - de la place de la Fontaine et de la place du Château au quartier de la Napoule. Ce superbe quartier de la Napoule est un haut lieu de notre attractivité locale.

Monsieur le Vice-président, mon cher collègue, je suis heureux de vous donner la parole.



**M. LEROY.**- Très rapidement, nous allons refaire tout le cheminement entre la place de la Fontaine et la place du Château en passant sous la gare. C'est un projet de 7 M€ environ hors taxes.

Comme nous avons transféré à la Communauté d'Agglomération la compétence d'assainissement, forcément la Communauté d'Agglomération doit participer aux travaux sur les réseaux pour 535 000 € hors taxes.

On prend ensemble une maîtrise d'ouvrage et on la délègue à la ville de Mandelieu-La Napoule qui la conduira en collaboration avec la Communauté d'Agglomération, comme nous allons le faire pour la Bastide Rouge que je rapporterai, délibération sur laquelle je donnerai la parole à David qui parlera de la Bastide Rouge sur la Commune de Cannes. On le fait en co-maîtrise d'ouvrage.

**M. LISNARD.**- Merci, Henri. Y a-t-il des questions sur cette délibération n° 18 ?

**M. RAVASCO.**- En gros, c'est de l'anti-intercommunalité, on fait passer les compétences à la commune de Mandelieu.

**M. LEROY.**- Pas du tout. J'ai parlé des réseaux d'assainissement. Les réseaux d'assainissement sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Une Collectivité ne peut pas intervenir sur la compétence d'une autre Collectivité. Il appartient à la Communauté d'Agglomération de faire les réseaux et nous passons une co-maîtrise d'ouvrage pour les faire ensemble. C'est un projet en commun.

On fera la même chose tout à l'heure pour la Bastide Rouge.

**M. LISNARD.**- L'intérêt de traiter l'assainissement en Intercommunalité est que les tuyaux ne s'arrêtent pas aux frontières communales. C'est aussi simple que cela. Cela nous permet de faire des économies d'échelle. On le traitait d'ailleurs de façon intercommunale avant que cela devienne une obligation légale à travers les syndicats intercommunaux.

**M. LEROY.**- Une précision, sans hypothéquer le temps pour le débat : nous avons été les derniers à être en intercommunalité. Nous n'avons jamais été très favorables à l'intercommunalité, mais nous l'avons fait parce que nous avons réussi un modèle d'intercommunalité.

On connaît toutes les Intercommunalités des Alpes-Maritimes et de bien d'autres départements, la nôtre a véritablement un modèle en termes de gestion, d'administration, de collaboration et, surtout de respect des Communes. Elle fait exemple partout.

**M. BROCHAND.**- Peut-être pourrez-vous la garder.

**M. LISNARD.**- Nous passons au vote.

Avez-vous d'autres questions ? (*Pas d'autre question*). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Merci, vous avez su convaincre l'assemblée.

Mme REPETTO-LEMAITRE quitte la séance en donnant pouvoir à Mme GORDON-BOURCART.

**19.- Economies d'échelle - Convention constitutive d'un groupement de commandes-cadre entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) relatif aux travaux réalisés en commun sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la C.A.C.P.L. et sur le réseau d'eau potable du SICASIL**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LISNARD.**- Cette délibération concerne le SICASIL et la mutualisation volontaire - et non obligatoire - entre notre structure intercommunale à fiscalité propre, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, et un syndicat intercommunal, le SICASIL, qui n'a pas de fiscalité propre et qui intervient sur un périmètre plus large.

Pour parler de façon extrêmement simple, comme il y avait déjà une unité de lieu entre le SIAUBC et le SICASIL, Boulevard du Midi Louise Moreau, il y avait une convention de mutualisation des services entre les deux syndicats intercommunaux. Je salue un certain nombre des animateurs fonctionnaires compétents ici présents du SICASIL et de l'ex-SIAUBC. L'idée est donc, pour éviter les doublons et les cafouillages administratifs et parce que ce sont des compétences extrêmement communes avec des personnels à cheval sur les deux, de signer une convention de mutualisation entre nos deux entités avec des marchés communs.

Cela vous rappelle de bons souvenirs, le Marché commun ?

(Rires)...

C'était le bon temps ! L'ordre régnait à Varsovie !

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité. Vous voyez que le centralisme démocratique peut fonctionner ! Je vous en remercie.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

**M. BROCHAND.**- Merci beaucoup. Comme toujours, c'était clair et transparent. Je pense que tu as convaincu un certain nombre de personnes dans l'opposition que peut-être notre organisation n'est pas si mauvaise que cela et peut répondre à tous les problèmes, sociaux ou non, et surtout de développement économique et de chômage.

Vous viendrez nous voir, nous vous expliquerons ce que nous faisons, nous, contre le chômage, ce que n'a pas fait le gouvernement pendant cinq ans.

On vous expliquera pourquoi il est important de garder l'euro. C'est important.

Je donne la parole à Henri LEROY pour qui va nous parler de l'aménagement du territoire et de l'habitat.

***20.- Forum Départemental de l'Emploi et de l'Entreprise du Développement Durable - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Ville de Mougins***

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LEROY.**- Je vais surtout parler d'emploi.

Il s'agit du Forum de l'emploi de Mougins sur l'environnement. Comme la Communauté d'Agglomération a la compétence de l'emploi, on prend à notre charge cette organisation qui rassemble 3 000 visiteurs, en collaboration avec la ville de Mougins.

La seule différence est que pour les trois manifestations ayant trait à l'emploi, on va vraisemblablement lisser l'ensemble, car certains font payer les participants et d'autres non.

Pour moi, lorsqu'on organise un Forum il ne faut aucune dépense, donc il faut une participation. Pour Mougins, il n'y a pas de participation, c'est la gratuité du stand. Je vous demande donc d'approuver cette convention que nous passons avec la ville de Mougins pour continuer à organiser, en tout cas cette année, en ne faisant pas payer.

L'année prochaine, je proposerai une participation afin d'avoir autant de recettes que de dépenses et de ne pas occasionner des dépenses plus lourdes.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO)

**M. LEROY.**- Vous êtes donc contre l'emploi !

**M. RAVASCO.**- Non, contre la gratuité. Cela n'a rien à voir avec l'emploi.

**M. LEROY.**- Je suis assez d'accord. Je pense que tous ceux qui participent devraient participer à hauteur des dépenses. On travaille sur le sujet.

Nous l'avons fait cette année pour ne pas le supprimer, car tous ceux qui viennent à ce Forum seraient lésés, mais l'année prochaine nous allons essayer de lisser tout cela, en collaboration avec les trois Communes qui organisent des forums, à savoir Cannes, Mandelieu-la-Napoule et Mougins.

**M. RAVASCO.**- Cela n'a rien à voir avec l'emploi, on est bien d'accord ?

**M. LEROY.**- Il y a des stands qui proposent des emplois. Chaque année, des contrats d'embauche sont signés. Cela permet aux personnes qui n'ont pas d'emploi de fréquenter ce Forum qui a démontré qu'il pouvait être à l'origine de la création d'emplois.

On va régler le problème l'année prochaine.

**21.- Economies d'échelle - Hôtel d'entreprises - Bastide rouge - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Cannes**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LEROY.**- Cela concerne une économie d'échelle sur le projet de la Bastide Rouge. C'est une convention de co-maîtrise d'ouvrage. La ville de Cannes va investir dans son projet communal, et l'Intercommunalité ayant certaines compétences, on fait une co-maîtrise d'ouvrage.

Je donne la parole au maire de Cannes, car il est normal qu'il parle de la Bastide Rouge.

**M. LISNARD.**- Merci, Henri.

Il y a là aussi une répartition légale des compétences qui fait que pour tout ce qui relève strictement du développement économique, c'est la C.A.C.P.L. qui intervient pour le compte de la Ville, en quelque sorte, dans le sens de l'intérêt collectif.

L'opération Bastide Rouge entre dans sa phase la plus active. C'est une grande joie et un énorme progrès pour toute notre agglomération puisque vont sortir de terre sur les quatre hectares de la Bastide Rouge, outre la pépinière d'entreprises qui existe déjà et qui a intégré le giron de l'Intercommunalité - nous en avons voté le budget annexe tout à l'heure :

- Un bâtiment universitaire avec dans le même bâtiment une partie université (salles de cours, apprentissage) et un hôtel d'entreprises. L'hôtel d'entreprises est juridiquement, en termes de maîtrise d'ouvrage, sous la responsabilité de l'Agglomération, la partie université étant juridiquement sous la responsabilité de la ville de Cannes avec l'Université. Je salue Josiane ATTUEL qui m'accompagne dans ce combat, ainsi que Franck CHIKLI, sur la partie économique notamment ;

- Un bâtiment qui accueillera les étudiants et les entreprises, ce qui est extrêmement innovant et pertinent. Il y a aura un bureau d'aide aux entreprises pour que les étudiants puissent eux-mêmes être créateurs d'entreprises - je vous dirai dans quel type de formation. La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins assume donc sa part de responsabilité en vertu des transferts de compétences sur la partie du bâtiment qui accueille les entreprises. L'hôtel d'entreprises est pour les entreprises qui ne sont plus de jeunes pousses, mais ne sont pas encore dans le grand bain du marché et ont besoin d'une étape intermédiaire, de services communs, de logistique, de locaux à prix attractifs, de compétences communes, de partages d'expériences.

On accueillera des entreprises dans ce bâtiment. J'espère que des étudiants seront eux-mêmes créateurs d'entreprises.

- Un autre bâtiment, porté par le CROUS, sera une résidence étudiante avec un restaurant universitaire, des salles de détente, etc.

- Un grand parking de responsabilité intercommunale ; c'est un très grand parking d'entrée de ville connecté au BHNS et aux pistes cyclables que nous avons réalisées.

- Le multiplex cinématographique. Les documents d'urbanisme viennent d'être déposés. Je salue le travail de Françoise BRUNETEAUX. C'est maintenant à Christophe FIORENTINO de prendre le relais pour que le permis soit signé, comme il se doit, avec rigueur et diligence. D'ici trois ans, nous aurons le multiplex cinématographique le plus moderne de France dans notre bassin de vie, près de l'échangeur autoroutier. Nous aurons également un campus universitaire, un hôtel d'entreprises, une pépinière d'entreprises, donc un vrai lieu de fertilisation croisée avec des gestes architecturaux très forts. Les partis pris retenus sont très significatifs.

L'immense nouvelle est que ce bâtiment hôtel d'entreprises accueillera dès fin 2019 100 porteurs de projet, entrepreneurs ou salariés. On change de dimension par rapport à la pépinière qui continuera d'exister. Cela approche.

Il y aura aussi l'Université avec une offre de formation en Master (Master 1 et Master 2) absolument remarquable autour des métiers de la créativité, de la création, de l'écriture, métiers qui vont exploser. Notre territoire se positionne comme le leader en France, comme innovant, comme pionnier en Europe avec des formations universitaires qui viennent d'être validées par le ministère :

- Un diplôme universitaire du Storytelling Institute avec l'UCLA dont nous commencerons une première promotion pendant le Festival de Cannes 2018 ;
- Un master « Humanité et industrie créative ». Le titre est très pompeux. Cela concerne les métiers d'écriture de scénarii, de jeux vidéo. On y ajoute la musique, car l'industrie musicale m'a contacté à ce titre ;
- Le master « Journalisme international et design de l'information » ;
- Le master « Production et distribution numériques » ;
- Un diplôme universitaire « Sound design and engineering » ;
- Une formation doctorale « Média immersif ».

Il y a donc la clause Molière et un peu la clause Shakespeare de temps en temps dans ce jargon, mais ce sont des formations internationales, certaines en anglais. Cela nous positionne comme la capitale des métiers de l'écriture. Je pense que nous avons là un immense gisement d'emplois pour apporter d'autres débouchés à notre jeunesse, des débouchés complémentaires aux débouchés actuels, ce qui est extrêmement positif.

J'ajoute que cette opération s'inscrit dans un essaimage d'initiatives particulièrement fortes en matière de développement économique et d'économie créative liées à la création et à la diffusion de contenus.

Ce matin, nous avons l'immense fierté d'inaugurer un petit bureau - petit, certes, mais un grand pas pour la ville de Cannes - au cœur du quartier République, sur la place Commandant Maria. L'ex-festival de la publicité, le Cannes Lions, devenu un énorme événement, peut-être le plus gros de tous et qui possède un building à Londres - où je suis allé négocier le contrat avec eux - vient d'installer une équipe permanente à Cannes, au cœur du quartier République. Ce matin, cinq salariés du groupe étaient là. C'est un point particulièrement positif. Ils sont là depuis un mois et ils sont ravis de la façon dont les choses se passent. Non seulement nous avons gardé cette manifestation à Cannes, alors que les Cassandre habituelles nous expliquaient qu'elle quitterait Cannes en raison de sa dimension, mais en plus nous avons signé pour 10 ans - je salue le travail de Thierry NIGOULE - et avons installé une équipe permanente.

C'est une grande nouveauté, car on avait l'événement au cœur de la ville et la Ville et l'Agglomération en tirent des revenus, mais en plus maintenant des salariés du monde entier s'installent à Cannes et se sentent de plus en plus cannois. J'en suis très heureux.

Nous avons également lancé une opération pour la création de 1 200 m<sup>2</sup> de studios de postproduction au cœur du quartier Petit Juas, dans l'ancien comptoir professionnel du verre (CPV). Ce bâtiment avait été acquis pour éviter l'extension du lieu culturel voisin - non pas que nous soyons contre, mais pour éviter qu'il y ait un problème d'équilibre dans le quartier et je pense que nous avons bien fait. Nous avons trouvé des investisseurs qui vont investir 10 M€ (il n'y a pas un euro d'argent public) pour faire 1 200 m<sup>2</sup> de studios postproduction, effets spéciaux et doublages au cœur du quartier Petit Juas.

Nous avons délibéré et nous présenterons plus en détail l'opération prochainement.

Nous avons un autre énorme projet sur la filière « Audiovisuel, cinéma et séries télévisions », indépendamment du Festival des séries dont la première édition aura lieu en avril 2018 avec comme Président de l'association Fleur PELLERIN. Nous réunissons un pool d'investisseurs qui nous ont contactés et sont intéressés pour monter des infrastructures importantes sur le territoire. Je n'en dis pas plus.

C'est un projet passionnant. Je suis ravi que l'Intercommunalité nous aide et nous permette de concrétiser cette ambition.

**M. LEROY.**- Pour ceux qui pensent que l'Intercommunalité n'est pas productive, ce projet se fait grâce à l'Intercommunalité, car il était en suspens depuis de très nombreuses années. Cela nous permet aujourd'hui de sortir la Bastide Rouge mais, surtout, d'avoir entraîné derrière nous le Conseil Départemental qui participe financièrement à la bretelle d'autoroute pour amener la circulation directement sur l'A8 en direction de Cannes, avec une participation de certaines Collectivités.

La Bastide Rouge est vraiment un produit de l'Intercommunalité.

S'il n'y a pas d'autres questions, David vous ayant tout dit, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

**22. Prescription de la procédure de déclaration de projet pour le Pôle d'excellence du Nautisme sur la Commune de Mandelieu-la-Napoule**

**M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2<sup>ème</sup> Vice-président**

**M. LEROY.**- Rappelez-vous, le 28 avril 2014 nous avons reconnu d'intérêt communautaire les actions du développement économique concernant l'animation et la structuration du pôle d'excellence du nautisme.

Nous avons lancé une étude par la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins sur deux sites situés sur la commune de Mandelieu-la-Napoule, en partenariat avec l'EPF PACA. Cette étude a confirmé la dynamique de ce pôle d'excellence et a démontré le besoin des entreprises de se développer sur notre territoire.

Afin de disposer de ces outils de maîtrise d'ouvrage foncière, le Conseil Communautaire est appelé à déclarer ce projet d'intérêt général. Bien sûr, la Commune de Mandelieu-La Napoule le prendra en compte dans sa révision générale du PLU comme un projet d'intérêt général, puisque nous sommes en révision générale de notre PLU.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Merci. J'en ai terminé, je vais au débat.

*Rires...*

**M. BROCHAND.**- Merci. Il dit cela exprès pour moi ! Je vais vous parler des six dernières délibérations.

**23.- Optimisation du fonctionnement du centre aquatique Grand Bleu - Approbation du règlement intérieur**

**En l'absence de Mme Michèle TABAROT, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

**M. BROCHAND.**- Le Grand Bleu est désormais dans l'Agglomération.

Afin d'optimiser et de renforcer le bon fonctionnement du Centre aquatique Grand Bleu dans les domaines de la discipline et de la sécurité d'utilisation, le Conseil Communautaire est appelé à approuver un nouveau règlement intérieur, tel que présenté en annexe. Cela va permettre d'accueillir, non pas uniquement les gens de la Frayère, mais aussi les gens de Ranguin et de toute la communauté.

Cela répond à tout le monde, à des tarifs absolument exceptionnels pour que tout le monde puisse se baigner dans cette piscine exceptionnelle.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

C'est làïc, vous pouvez y aller !

**M. LISNARD.**- Nous sommes très scrupuleux sur ce point. Il y a eu une tentative à l'été 2014, mais cela a été très vite réglé et depuis, il n'y a eu aucun problème. Cela prouve que quand on applique une règle claire, elle est suivie.

Je ne veux pas renvoyer à d'autres débats dans d'autres domaines publics...

**24.- Economies d'échelle - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Cannes pour les fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement des complexes aquatiques et autres bâtiments communautaires et communaux**

**En l'absence de Mme Michèle TABAROT, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

**M. BROCHAND.**- Quand on est ensemble, il vaut mieux commander ensemble, cela nous coûte moins cher.

Il s'agit là d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Cannes pour les fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement des complexes aquatiques et autres bâtiments communautaires et communaux.

Pour réaliser des économies d'échelle, optimiser les moyens et assurer avec plus de pertinence le fonctionnement de l'action publique, le Conseil Communautaire est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Cannes pour les fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement des complexes aquatiques et autres bâtiments communautaires et communaux.

Avez-vous des questions ? Oui.

**M. GARCIA-ABIA.**- Merci, Monsieur le Président. Une petite question : il existe la piscine des Campelières dans l'Intercommunalité. Je sais qu'elle est petite et n'est pas forcément du niveau du Grand Bleu, mais pourquoi ne fait-elle pas partie du groupement pour ces économies d'échelle ?

**M. LISNARD.**- Parce qu'elle est gérée avec Mougins par un syndicat.

**M. BROCHAND.**- Ce n'est pas l'Agglomération qui est chargée des Campelières, mais un syndicat intercommunal de Mougins et Le Cannet.

**M. LISNARD.**- C'est un syndicat mixte. Avant, il y avait les Communes de Mougins et du Cannet. La Communauté d'Agglomération s'est substituée aux Communes et fait partie du syndicat mixte, donc tout va bien. C'est le même principe que sur les déchets où l'Intercommunalité s'est substituée aux communes pour adhérer au syndicat de gestion des déchets ménagers.

**M. BROCHAND.**- Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

**25.- Economies d'échelle - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Cannes pour la maintenance et la rénovation de la signalisation lumineuse tricolore et la maintenance et installation des équipements de vidéoprotection et du réseau fibre optique**

**En l'absence de M. Richard GALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

**M. BROCHAND.**- Il faut réaliser des économies d'échelle et optimiser les moyens. Il s'agit donc de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Cannes.

Ce groupement de commandes, dont la ville de Cannes sera le coordinateur, permettra de mutualiser les coûts et de répondre parallèlement aux objectifs d'aménagement du territoire.

Dès lors, la C.A.C.P.L. doit désigner un membre titulaire et son suppléant pour la représenter au sein de la C.A.O. créée à cette occasion. Des candidatures ont été déposées auprès de l'administration générale des Pays de Lérins :

- M. Alain RAMY en qualité de titulaire ;
- Mme Françoise BRUNETEAUX en qualité de suppléant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain RAMY aura donc Mme Françoise BRUNETEAUX comme suppléante pour cette tâche importante qui consiste à régler les achats communs pour diminuer les coûts et répondre aux objectifs de l'aménagement du territoire.

**26.- Remboursement à la Commune de Mandelieu-la-Napoule de frais engagés pour des travaux relevant de la compétence « transport » de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins**

**En l'absence de M. Richard GALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

**M. BROCHAND.**- Améliorer quotidiennement la mobilité et l'accès aux transports urbains partout et pour tous est une priorité pour notre Agglomération et une attente légitime forte de nos usagers.

Aussi, lancée dans la dynamique de porter le projet BHNS sur l'ensemble de son territoire, la C.A.C.P.L. poursuit son investissement en faveur des transports en commun avec la mise en œuvre de la continuité des infrastructures sur de nouveaux secteurs. Elle prévoit aussi de poursuivre les travaux de la ligne Palm Express vers Mandelieu-La Napoule Centre.

Il s'agit donc du remboursement à la Commune de Mandelieu-La Napoule pour des aménagements spécifiques sur le chantier que tu as initié, Henri, à Mandelieu-La Napoule, sur son cœur de ville, afin de permettre une compatibilité entre les deux projets et avec pour objectif de réaliser des économies.

Ces aménagements, relevant de la compétence « transport » de la C.A.C.P.L., ont engendré un coût supplémentaire pour la ville de Mandelieu-la-Napoule de 45 627 € HT.

Comme nous sommes transparents, nous rembourserons la somme de 45 627 € à la ville de Mandelieu-La Napoule.

Merci la C.A.C.P.L..

**M. LEROY.**- Merci la C.A.C.P.L. et merci la ville de Mandelieu-La Napoule d'avoir fait un projet pour un prix inférieur de moitié à ce qui était prévu par le SITP dans le cadre du BHNS. Cela prouve que nous collaborons extrêmement positivement et que nous réduisons des coûts qui étaient, à l'époque du SITP, du double de ce qui se fait.

Merci donc à Mandelieu-la-Napoule d'avoir fait économiser à la C.A.C.P.L. ces 3,5 M€.

**M. RAVASCO.**- Comment faisiez-vous avant ?

**M. LEROY.**- Justement, ce n'était pas comme cela avant !

**M. BROCHAND.**- Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Merci pour nous tous et, surtout, pour nos citoyens.

M. ARTUSO quitte la séance en donnant pouvoir à M. RAMY

**27.- Actualisation des modalités de remboursement des titres de transport, à titre dérogatoire, au profit des usagers du réseau PALM BUS**

**En l'absence de M. Richard GALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

**M. BROCHAND.**- Suite à la modification de la grille tarifaire de 2016 et notamment à la création d'un nouveau titre annuel, accessible à tout public, les cas de remboursements ou d'échanges de titres se sont multipliés et diversifiés.

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'actualisation des modalités de remboursements des titres annuels et notamment les cas dérogatoires, sachant que cela n'induit aucune perte de recettes pour la C.A.C.P.L..

Avez-vous des questions ?

On rembourse les tickets qui n'ont pas été utilisés. C'est assez compliqué, mais on y arrive et les gens le réclament. C'est tout à fait possible. On est social.

Nous passons au vote.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

**28.- Convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Ville de Cannes portant sur la prise en charge des coûts d'exploitation des navettes du Suquet**

**En l'absence de M. Richard GALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

**M. BROCHAND.**- Il s'agit de la navette du Suquet dont David a parlé tout à l'heure.

La ville de Cannes, par sa générosité, a pris la décision de payer ces navettes du Suquet et de prendre en charge l'intégralité des coûts d'exploitation. Une convention doit définir la nature des services mis en œuvre par la C.A.C.P.L. et exploités par la régie Palm Bus, ainsi que la prise en charge financière de ces prestations par cette dernière.

Ce n'est pas négligeable. Je tiens à le dire et à remercier la ville de Cannes pour les Suquetans et tous ceux qui viendront nous visiter. Cela représente 188 400 €. Merci, Monsieur David LISNARD.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Ces navettes sont acceptées. J'espère que vous les prendrez pour aller voir ce lieu magique et magnifique.

**29.- Convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Ville de Cannes portant sur la prise en charge des coûts d'exploitation des navettes Boccacabana**

**En l'absence de M. Richard GALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

Il y a maintenant Boccacabana, puis il y aura Napoule-co !

Dans un premier temps, ces navettes vont jusqu'à Boccacabana. Je le vois tous les matins, cela se fait peu à peu ; je pense que ce sera fait avant l'été.

Je tiens à dire que là aussi, pour Boccacabana, les navettes seront gratuites. On crée une nouvelle Croisette, un nouveau lieu tout à fait magique que je vois grossir tous les matins. Il est très important d'avoir à l'ouest du département la possibilité d'attraper les navettes de Boccacabana. Les navettes ne sont pas très chères : 1 000 € par jour. Ces navettes passeront continuellement. Nous le ferons pendant l'été et nous essaierons toujours de faire des économies.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

**30.- Convention bipartite entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins relative à la répartition des coûts d'exploitation de la ligne PALM 9- Avenant N°1**

**En l'absence de M. Richard GALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

**M. BROCHAND.**- Cette convention répartit les coûts de la manière suivante :

- La C.A.S.A. va payer 101 276 € TTC/an ;
- La C.A.C.P.L. va payer 169 437 € TTC/an.

La convention utilisait les indices INSEE et va utiliser un autre indice plus conforme à la réalité économique.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à approuver l'avenant entre la C.A.S.A. et la C.A.C.P.L..

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?



La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

Vous ne pourrez pas prendre les navettes !

Je voulais vous remercier pour votre patience. Sachez que notre démocratie aujourd'hui nous permet d'aller écouter au moins cinq candidats, avant d'écouter les onze la semaine prochaine.

Il est 20 h 30, vous avez le temps pour y être à 21 heures. Merci beaucoup !

*La séance est levée à 20 h 30.*